



ASSEMBLÉE CITOYENNE SUR L'ÉNERGIE

 **METTEZ VOTRE ÉNERGIE**
AU SERVICE DE **VOTRE TERRITOIRE !**

Livrable synthétique
Février 2024



Les membres de l'Assemblée citoyenne

Abdelkader R
Adele V
Alia M
Andrys M
Beatrice S
Boubou S
Candy P
Caroline C
Cindy B
Clarisse S
Corinne G
Corrine P
Daniela A
Denis G
Denis H
Djamila D
Dominique R
Emmanueline D
Eric B
Fares B
Fatima B
Genner A
Gerard F
Ghania H
Habiba O
Hakim A

Hamza C
Hevatiana M
Issam T
James A
Jean Luc D
Jombi N
Josephine D
Junior L
Karima A
Karima Ha
Karima He
Katia M
Kheider G
Lamria K
Lauren B
Linda U
Lionel C
Loic B
Maelys L
Marie Florence F
Marie M
Martial B
Massillya C
Maurice N
Melanie H
Micheline A

Mohamed O
Morgan R
Myriam B
Myriam K
Nathalie E
Nicolas G
Ninette M
Ornella M
Ouardia B
Rachid Z
Raymond T
Russel S
Sandrine N
Sandrine W
Saya T
Seltana B
Sheherazade H
Sonia A
Stefani D
Tarek A
Tayleur S
Teresa C
Walid C
Yasmine N
Youssef A

Sommaire

Introduction	3
Vision	4
Liste des propositions	7
Thématique « Sobriété du territoire »	8
Thématique « Sensibilisation sur les enjeux climatiques et énergétiques »	22
Thématique « Transports »	30
Thématique « Déchets et économie circulaire »	35
Thématique « Bâtiments »	42
Thématique « Précarité énergétique »	48
ANNEXE : Propositions rejetées	54

Les textes présentés dans ce document sont uniquement le fruit des travaux de rédaction des membres de l'Assemblée citoyenne.

Introduction

Dans un contexte de crise climatique et énergétique, impactant le fonctionnement de l'administration et la vie quotidienne des habitants, Plaine Commune a lancé sa première assemblée citoyenne qui a travaillé sur le thème de l'énergie entre novembre 2023 et février 2024. Cette assemblée est une expérience démocratique novatrice qui a pour objectif de donner la parole aux habitants de Plaine Commune, afin de proposer une vision commune de l'énergie et des pistes d'action qui seront concrétisées par Plaine Commune pour se préparer au monde de demain.

Constituée de 78 personnes tirées au sort, l'Assemblée Citoyenne sur l'Energie est représentative de la diversité de la population du territoire selon des critères d'âge, de genre et de commune de résidence.

Ensemble, les membres de l'Assemblée ont répondu à la question suivante : « Dans un contexte de changement climatique et de risque de crise énergétique, comment adapter la consommation énergétique sur le territoire ? ».

Sur 4 week-ends, du samedi au dimanche, les membres de l'Assemblée Citoyenne se sont réunis et ont travaillé ensemble :

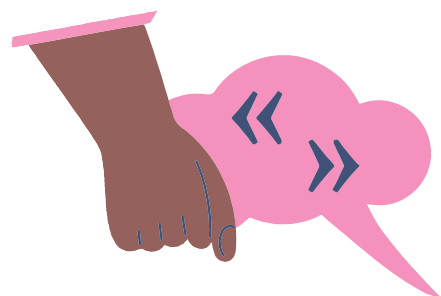
- La première session, le 18 et 19 novembre, pour faire connaissance et se former aux enjeux climatiques et énergétiques de manière générale, mais aussi au fonctionnement des services publics.
- La deuxième session, le 9 et 10 décembre, pour approfondir les enjeux énergétiques propres à Plaine Commune, afin d'envisager des premières solutions.
- La troisième session, le 13 et 14 janvier, pour rédiger des propositions visant à adapter la consommation énergétique, individuelle mais surtout collective, ainsi qu'une vision de la société et de Plaine Commune à horizon 2035.
- Enfin, la quatrième session, le 3 et le 4 février, pour définir les propositions et la vision dans leur version finale, et pour remettre le résultat des travaux aux élus de Plaine Commune.

Plaine Commune s'est engagée à étudier et à répondre aux propositions de l'Assemblée Citoyenne.

Lorsque la proposition est retenue, celle-ci sera appliquée dans les politiques et les plans de Plaine Commune (Plan Climat Air Energie Territorial, Schéma des mobilités...).

Lorsque la proposition est rejetée, celle-ci sera accompagnée d'une argumentation détaillée justifiant son refus : infaisabilité technique ou financière, proposition déjà mise en œuvre, etc.

A l'issue de la remise des propositions par l'Assemblée lors de la dernière session, les élus et les services techniques de Plaine Commune auront un délai de 3 mois pour répondre à chacune des propositions. La réponse des élus sur chacune des propositions sera donnée lors du Conseil des Territoires de Plaine Commune du 28 mai 2024.



« Nous, les 77 membres de l'Assemblée citoyenne sur l'Energie de Plaine Commune, imaginons qu'en 2035 le territoire de Plaine Commune et la société en général ont réussi à relever le défi de réduire efficacement la consommation d'énergie à travers des efforts collectifs qui permettent de poursuivre la transition vers l'objectif des 2 tonnes de CO₂eq par personne en 2050. »

Alors que certaines ressources sont devenues rares et chères, comme le pétrole et l'eau, le respect et la reconnexion à la nature, l'attention à la santé de tous et le soin des autres contribuent à une société plus bienveillante, solidaire et soudée qui fait perdurer les liens entre les individus.

De nombreux territoires, comme Plaine Commune, s'impliquent dans le progrès en matière d'économie d'énergie à travers des initiatives expérimentales et citoyennes.

Ce n'est plus un territoire précaire, comme autrefois !

Dès leur plus jeune âge, les citoyens sont plus attentifs aux gestes individuels et privilégient les **choix collectifs**, et participent activement aux espaces verts partagés et au compostage dans le cadre de leur travail à travers le coworking, en privilégiant les transports en commun et le covoiturage par rapport à la voiture individuelle, et en réduisant les voyages en avion au profit du train.

Les citoyens, individuellement, adoptent des comportements qui évitent le gaspillage et la surconsommation et favorisent au quotidien :

- une consommation alimentaire adaptée à la saison et avec plus de vrac, en mangeant moins de viande et en faisant spontanément le tri des déchets,
- une consommation raisonnée qui s'appuie sur la durabilité, la réparation et le réemploi,
- de l'activité physique dans la nature, le long des nombreuses promenades plantées,
- des déplacements plus responsables, à vélo ou en voiture avec des gestes d'écoconduite,

- une meilleure isolation thermique des logements en rénovant et en se chauffant moins,
- des technologies et des outils connectés pour réduire la consommation d'énergie des ménages.

En 2035, **Plaine Commune**, l'intercommunalité la plus verte d'Île-de-France, est surtout un territoire menant une stratégie ambitieuse en matière de transition énergétique pour poursuivre un objectif zéro carbone d'ici 2050.

En particulier, Plaine Commune agit :

- en encourageant le développement d'énergies renouvelables décarbonées, dont notamment le photovoltaïque : en 2035, 50% de l'énergie consommée par Plaine Commune est produite dans le territoire. Le chauffage au gaz et au fioul est limité, et la part de logements branchés au réseau de chaleur urbain est toujours en hausse ;
- en accompagnant les citoyens dans la rénovation des bâtiments et de leurs logements, qui sont plus efficaces énergiquement depuis qu'on y installe systématiquement des dispositifs de domotique. L'isolation thermique se fait de plus en plus avec des matériaux recyclés et recyclables et il ne reste que 4 lettres aux étiquettes énergétiques. On voit bien que les informations sur les aides et la prévention faite en pied d'immeuble ont porté leurs fruits. La qualité de vie s'est sensiblement améliorée grâce à un habitat plus sain ;
- en limitant la climatisation des lieux publics, qui doivent respecter des règles précises pour ne pas risquer d'amendes. Par exemple,

la climatisation n'est pas autorisée en dehors des périodes de fortes chaleurs (estimées à +30 degrés) ;

- en maîtrisant un éclairage nocturne intelligent, avec des ampoules LED et des réglementations imposant aux commerces et aux entreprises d'éteindre leurs lumières la nuit ;
- en participant au choix de décarbonation des transports, par le renforcement de l'offre et du confort des transports publics écologiques, la réduction de leur tarification, et la réduction du nombre de voitures dans les rues. De plus on peut voyager facilement d'une banlieue à l'autre,
- en aidant les habitants à l'achat ou à la location d'un vélo en fonction du coefficient familial. Les aides sont très demandées, car les services de location et de réparation de vélo sont toujours à proximité ;
- en pénalisant les dépôts sauvages de déchets, désormais quasi-inexistants, et en rendant obligatoire le tri, qui est passé depuis 2024 de 13 % à 30 %. Le compostage est utilisé dans les immeubles pour créer des petits potagers, qui plaisent beaucoup aux enfants ;
- en mettant en place dans les quartiers la récupération d'eau de pluie et la végétalisation à grande échelle, pour encourager l'agriculture urbaine. Des réunions publiques sur ces sujets attirent systématiquement beaucoup de citoyens intéressés ;
- en valorisant le glanage (récupération des produits de fin de marché ou de moisson) :

à l'initiative d'agriculteurs des villes voisines, cela se fait par des distributions de produits locaux aux pieds des immeubles ou dans la salle des fêtes de chaque commune.

En 2035, la publicité vise systématiquement, notamment dans les transports, à la sensibilisation des citoyens à mieux consommer, à recycler et à offrir une seconde vie aux objets, à faire connaître les lieux de trocs et les bourses d'échanges.

A l'école, il y a toujours des éco-délégués dans chaque classe, de la CP jusqu'en terminale, aussi appelés « ambassadeurs du climat ». Ils organisent des activités interscolaires, souvent en lien avec les acteurs associatifs de Plaine Commune.

Les entreprises réduisent leurs émissions carbone et leur consommation énergétique en suivant le cahier des charges acté par Plaine Commune, utilisent moins d'emballages, respectent le tri et participent à la redistribution de la nourriture en surplus en la donnant aux associations, contribuent à la production d'énergie et de matériaux renouvelables.

Le partage d'expériences est au rendez-vous, pour encourager des nouvelles idées qui peuvent venir d'autres territoires français et étrangers.

En dehors des périodes électorales, **les élus** se rendent souvent à la rencontre des citoyens, afin d'échanger et de valoriser les efforts faits par les particuliers et professionnels du territoire. A titre d'exemplarité, ils prennent le train au lieu de l'avion, et utilisent le vélo au quotidien.

Les membres de l'Assemblée ont établi des propositions sur 6 thématiques :



Sobriété du territoire



Sensibilisation sur les enjeux climatiques et énergétiques



Transports



Déchets et économie circulaire



Bâtiments



Précarité énergétique

Au total, 40 propositions ont été retenues.

Sur chaque proposition, des votes ont été organisés à travers l'utilisation de boîtiers de vote. Pour chaque vote, 3 réponses étaient possibles : **OUI / NON / ABSTENTION**.

En cas majorité absolue (50 % plus une voix exprimées) du **OUI** sur l'ensemble des votants, la proposition était retenue. En cas de majorité absolue de la somme des **NON** et **ABSTENTION**, la proposition était rejetée.

Les personnes ne votant pas pour l'une des trois options n'étaient pas comptabilisées dans le calcul de la majorité.

Liste des propositions

Sobriété du territoire

- 1 Faire le pari d'un équilibre et encourager l'échange entre collectivités
- 2 Favoriser la mutualisation et la sobriété des événements du territoire
- 3 Assurer la coordination des acteurs liés à l'énergie
- 4 Développer un meilleur habitat collectif
- 5 Assurer la production et l'entretien des énergies renouvelables à Plaine Commune (collectivité et citoyens)
- 6 Développer le réseau de chaleur
- 7 Favoriser la transition énergétique des entreprises
- 8 Encourager la proximité entre domicile et travail
- 9 Développer le télétravail
- 10 Limiter la consommation d'énergie des entreprises
- 11 Créer un label d'économie d'énergie destiné aux entreprises
- 12 Adapter l'éclairage nocturne
- 13 Végétaliser les espaces publics

Sensibilisation sur les enjeux climatiques et énergétiques

- 14 Sensibiliser et inciter pour changer les comportements
- 15 Impliquer les enfants dans le changement des comportements
- 16 Créer une filière de petits boulots écologiques et diplômants pour les jeunes l'été
- 17 Récompenser le ou les meilleurs quartiers
- 18 Faciliter l'accès aux outils d'information et aux outils de réduction de consommation d'énergie
- 19 Sensibiliser les habitants (locataires et propriétaires) à la rénovation
- 20 Améliorer la sensibilisation au tri

Transports

- 21 Favoriser la pratique du vélo
- 22 Favoriser l'utilisation des transports en commun par l'amélioration de l'offre
- 23 Favoriser l'utilisation des transports en commun par l'amélioration de la tarification
- 24 Développer le transport fluvial

Déchets et économie circulaire

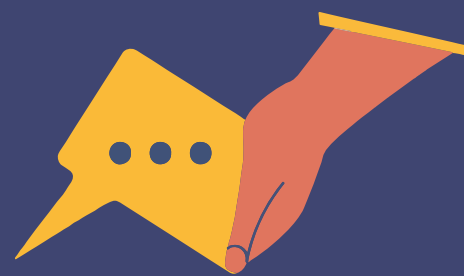
- 25 Développer la méthanisation des déchets organiques
- 26 Favoriser la réutilisation et la réparation des produits
- 27 Favoriser le compostage
- 28 Faciliter le tri des déchets recyclables
- 29 Réduire les déchets d'emballage à la source
- 30 Inciter les entreprises à trier leurs déchets et à limiter leurs émissions polluantes

Bâtiments

- 31 Végétaliser les immeubles
- 32 Récupérer les eaux de pluie
- 33 Favoriser l'utilisation de matériaux durables dans le bâtiment
- 34 Mutualiser et utiliser efficacement l'énergie dans les équipements publics sportifs
- 35 Ouvrir les installations olympiques aux habitants après les Jeux

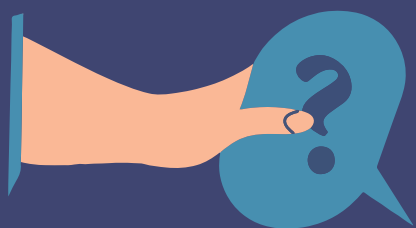
Précarité énergétique

- 36 Faciliter l'isolation thermique des bâtiments et rénover les fenêtres et les chauffages
- 37 Inciter au changement de comportements et trouver des solutions dans les parties communes
- 38 Généraliser l'information et faciliter l'accès aux financements de la rénovation
- 39 Sensibiliser les citoyens à la gestion de leur consommation énergétique
- 40 Faciliter l'achat et la réparation d'équipements électriques durables



Thématique

« Sobriété du territoire »

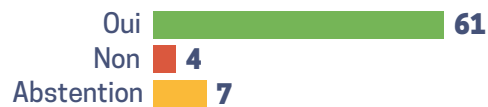


1 - Faire le pari d'un équilibre et encourager l'échange entre collectivités

Difficulté estimée par les participants :
très difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Pour s'améliorer, les collectivités pourraient s'inspirer les unes les autres sur les démarches et les solutions mises en place qui ont donné des résultats. Cela pourrait se faire entre Plaine Commune et Paris dans les deux sens, mais aussi avec d'autres collectivités comme Est Ensemble.

Au sein des réseaux existants de coordination et de retours d'expérience entre les collectivités, notamment via des agences d'Etat (comme l'ADEME), le sujet de la sobriété énergétique devrait être traité en priorité dans l'agenda de ces rencontres, et de partager des objectifs communs.

Un « Pacte de responsabilité partagé sur l'énergie » pourrait être signé par les collectivités pour acter le rééquilibrage des efforts au regard des consommations des habitants.

Conditions de mise en œuvre :

- Faire adhérer les collectivités et réussir à réunir les élus
- Adapter les dispositifs de réduction de consommation d'une collectivité à l'autre
- Réaliser un montage financier de l'Etat ou des collectivités pour encourager les communes à mettre en place des solutions, en prenant en compte la diversité entre collectivités.

Responsables de la mise en œuvre :

- Les collectivités
- L'Etat

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Il y a un manque de cohésion entre les acteurs publics au sujet de la sobriété. Un constat est partagé quant à l'absence d'équilibre en termes de consommation d'énergie entre les différentes collectivités, comme entre Plaine Commune et Paris (les habitants qui sortent de Paris en voiture sont aussi responsables de la pollution sur le territoire de Plaine Commune), et le souhait qu'un équilibre soit recherché à l'échelle nationale ou régionale est exprimé.

Les collectivités doivent œuvrer ensemble dans un objectif commun et poursuivre leurs efforts : Plaine Commune n'a pas encore atteint l'objectif 2 tonnes par habitant.

2 - Favoriser l'harmonisation et la sobriété des événements du territoire

Difficulté estimée par les participants :
plutôt simple



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Pour aller vers une politique de coopération culturelle plus forte à l'échelle du territoire, deux idées sont envisagées :

- Faire une programmation à l'échelle de Plaine Commune entre les communes pour éviter de faire doublon et encourager la découverte d'autres communes du territoire à travers une offre culturelle commune.
- Poursuivre une conception sobre et décarbonée des événements locaux, en réduisant la consommation énergétique des événements avec des conditions : p.ex. interdiction d'utiliser des groupes électrogènes.
- Développer une compétence intercommunale culturelle, en préservant les compétences communales

Conditions de mise en œuvre :

- Un planning des événements festifs de l'année à établir l'année précédente entre les communes en Conseil de territoire de Plaine Commune
- Information et communication sur les événements festifs auprès de la population

- Un système de navettes électriques qui traversent les communes de Plaine Commune pour rejoindre l'événement, en s'assurant qu'elles puissent transporter les habitants depuis les différentes communes

Responsables de la mise en œuvre :

- Les Communes
- Plaine Commune
- Transporteurs (RATP, Keolis, Transdev...)

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Il est important de réduire la consommation énergétique du territoire, notamment dans l'organisation des événements. Cela se traduit par une réduction de la consommation pendant toute l'année en la répartissant entre les communes, à l'exception des fêtes de Noël, qui doivent profiter largement à tout le monde.

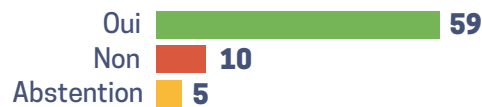
Il est important de respecter les différences culturelles entre les communes.

3 - Assurer la coordination des acteurs liés à l'énergie

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Des actions de coordination des acteurs liés à l'énergie sont proposées:

- Faire rencontrer les acteurs de l'énergie entre eux et mettre en commun les événements, les réunions d'informations et les formations. Chaque acteur partage dans son réseau les événements des autres acteurs.
- Créer une plateforme pour mettre en commun les idées et les événements entre acteurs de l'énergie.
- Concevoir des supports de communication (affiches) pour lier les événements.
- Organiser un forum énergie avec notamment les entreprises, les institutions et les habitants pour prendre collectivement des engagements sur l'énergie : pour participer, chacun doit venir avec ses propositions qui le concernent et fait publiquement la promesse de les respecter.

Le réseau d'acteurs peut concerner plus largement la transition écologique, en incluant des thématiques comme l'alimentation durable. A Plaine Commune, des réseaux d'acteurs ont permis déjà d'élaborer la Charte des entreprises du territoire, ainsi que le Plan Arbres 2030.

Conditions de mise en œuvre :

- Créer un «pôle communication autour de l'énergie» au sein de chaque ville et intercommunalité, ou a minima recruter un responsable dans chaque commune pour faire la communication en matière d'énergie
- Demander aux associations de se regrouper et de s'impliquer
- Faire le lien avec les Maisons de l'énergie, développées par Plaine Commune avec France Service, pour offrir un système de guichet unique sur l'énergie adressé à toute la population.

Responsables de la mise en œuvre :

- Les communes
- Plaine Commune
- Les entreprises en lien avec l'énergie
- Les associations

Points de vue des membres de l'Assemblée :

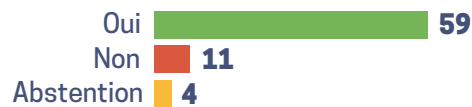
Parmi les acteurs, les associations sont très investies. Elles ont un rôle à jouer et devraient être davantage valorisées.

4 - Développer un meilleur habitat collectif

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Certains proposent d'augmenter l'habitat collectif, qui permet des gains d'énergie par rapport à l'habitat individuel. Mais l'habitat dense n'est pas forcément moins consommateur d'énergie. La mégalopole francilienne a déjà dépassé un seuil de population qui la rend inadaptée aux enjeux écologiques voire énergétiques selon de nombreux chercheurs.

Plusieurs participants considèrent qu'il faut plutôt encourager la présence d'espaces verts et d'infrastructures qui répondent aux besoins de la population, au lieu de construire de l'habitat collectif en plus.

Plaine Commune est déjà caractérisée par beaucoup d'habitat collectif : il est prioritaire de garantir la rénovation des bâtiments collectifs déjà existants, dans un cadre de vie agréable, et inciter à l'auto-rénovation lorsque possible.

Par ailleurs, la transformation de bâtiments de bureaux en résidentiel permettrait la création de nouveaux logements collectifs.

Conditions de mise en œuvre :

Communiquer sur les dispositifs et les aides existants pour encourager la rénovation

Dans le PLUi, encourager la présence des espaces verts et réduire les constructions, qu'il soit plus contraignant pour réduire l'imperméabilisation des sols et la construction à des fins de stockage, stationnement, ventes...

Responsables de la mise en œuvre :

- Plaine Commune et ses élus
- Les bailleurs sociaux

Points de vue des membres de l'Assemblée :

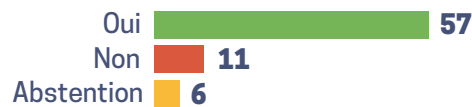
L'évolution démographique est à prendre en compte, avec une population qui augmente.

5 - Assurer la production et l'entretien des énergies renouvelables à Plaine Commune (collectivité et citoyens)

Difficulté estimée par les participants :
très difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Les énergies renouvelables sont prioritaires et doivent être favorisées, notamment à travers des installations de panneaux photovoltaïques, qui ont un rendement énergétique adapté à la consommation locale en Ile-de-France et qui contribueraient à faire des économies pour les communes de Plaine Commune.

Les panneaux photovoltaïques devraient être installés notamment sur les toits des bâtiments publics, comme les hôpitaux et les EHPAD, mais aussi sur des terrains et des terrasses disponibles. Les installations citoyennes sur les bâtiments publics sont à encourager.

Il est important de continuer à innover dans ce domaine et qu'un nouveau service public puisse s'occuper du suivi de la production, de l'installation et de l'entretien de ces infrastructures dans le territoire.

Les bailleurs sociaux doivent aussi être incités à l'installation de panneaux sur les toitures des résidences : dans le cas des logements collectifs, ils pourront produire de l'électricité pour les parties communes.

Enfin, les économies faites à travers la production d'énergies renouvelables à Plaine Commune doivent être redistribuées à la population.

Conditions de mise en œuvre :

- Mettre en place une planification de la production d'énergies renouvelables au sein du territoire de Plaine Commune et avec l'Etat sur plusieurs années

- S'assurer des moyens financiers adaptés pour subventionner et accompagner les communes, les particuliers et les bailleurs sociaux
- Disposer de systèmes connectés avec le réseau et avoir la possibilité de revendre le surplus d'énergie, ainsi qu'utiliser le réseau pour les besoins nocturnes
- Communiquer sur les avantages financiers d'une installation à tout le monde et simplifier les démarches pour obtenir des subventions, y compris pour les particuliers
- S'assurer que les bâtiments puissent recevoir le poids des panneaux. Certains bâtiments devront faire l'objet d'une rénovation
- Mettre en place des aides de l'Etat pour les mairies pour des ombrières photovoltaïques, c'est déjà une obligation les parkings publics de plus de 1 500m².

Responsables de la mise en œuvre :

- Plaine Commune
- Etat
- Bailleurs sociaux
- Habitants

Points de vue des membres de l'Assemblée :

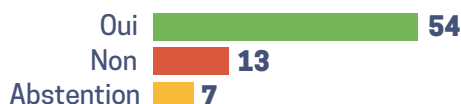
Les habitants auraient le sentiment d'appartenir à une collectivité verte dans laquelle ils ne paieraient pas plus. La production d'énergie par panneaux photovoltaïques augmenterait les charges sur les loyers, mais ça pourrait réduire les factures d'électricité en contrepartie.

6 - Développer le réseau de chaleur

Difficulté estimée par les participants :
très difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Le réseau de chaleur, alimenté par l'incinération des déchets et par la géothermie, doit être renforcé en s'appuyant davantage sur la première solution dans le territoire.

Les incinérateurs existants vétustes doivent être renouvelés et d'autres pourraient être créés, en fonction des besoins du territoire. Les installations de production d'énergies et de recyclage pourraient être regroupées dans le même secteur.

Concernant la géothermie, le coût de son développement est très important. Le développement de l'énergie par géothermie doit être développé notamment dans les bâtiments les plus énergivores : cela peut faire l'objet de financements de l'Etat.

Il est proposé d'associer le développement de la géothermie à basse température à l'installation de pompes à chaleur, permettant chauffage et climatisation avec une faible consommation électrique même en conditions extrêmes (grand froid ou canicule).

Conditions de mise en œuvre :

- Adapter les infrastructures en fonction de la production de déchets et des besoins du territoire
- Proposer un tarif avantageux aux particuliers pour se brancher sur le réseau de chaleur
- Pour inciter à aller à la déchetterie, communiquer à travers des publicités (p.ex. « Plus tu brûles, plus tu chauffes »)

Responsables de la mise en œuvre :

- Les citoyens
- Les commerçants
- Les entreprises
- Plaine commune

Points de vue des membres de l'Assemblée :

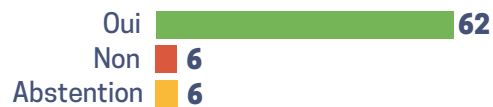
L'incinération de déchets n'est pas une ressource renouvelable : certains participants considèrent que les infrastructures arrêteront de fonctionner lorsque la production de déchets sera réduite, d'autres sont convaincus qu'il y aura toujours des déchets.

7 - Favoriser la transition énergétique des entreprises

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Pour favoriser la transition énergétique des entreprises et limiter leur émission de CO2, il est proposé de :

- Imposer aux entreprises des solutions de domotiques (p.ex. détecteurs de présence) à 80% voir 100%, même si cela ne doit pas remplacer la conscience de sobriété énergétique des entreprises. Un point de vigilance est émis par le groupe d'appui quant au fait que la domotique peut être consommatrice de métaux à grande échelle et de plus très chère à mettre en œuvre.
- Inciter les entreprises à l'installation de panneaux photovoltaïques à moindre coût, notamment sur les infrastructures privées de grande taille (hôtels, centres commerciaux). Cela représenterait aussi un gain en image pour les entreprises en termes de sobriété.
- Permettre une réduction d'impôt pour les entreprises qui installent des panneaux photovoltaïques et des solutions de domotique.
- Regarder la consommation d'énergie nécessaire avant l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire.
- Systématiser le raccordement des entreprises à forte consommation d'énergie au réseau de chaleur urbain, au-delà des data centers.

- Retirer du marché toutes les ampoules non-LED, ou d'en augmenter le prix avec une taxe écologique.

Conditions de mise en œuvre :

- Faire baisser le prix des panneaux photovoltaïques
- Vérifier que les panneaux sont rentables pour l'entreprise avant de les installer
- S'assurer de l'adhésion des entreprises à l'installation des panneaux photovoltaïques
- Disposer de systèmes connectés avec le réseau et avoir la possibilité de revendre le surplus d'énergie, ainsi qu'utiliser le réseau pour les besoins nocturnes
- Communiquer sur les avantages financiers d'une installation photovoltaïque et simplifier les démarches pour obtenir des subventions

Responsables de la mise en œuvre :

- L'Etat pour la réduction d'impôts et pour faire baisser les prix du photovoltaïque
- Plaine Commune pour soutenir les acteurs de la filière du photovoltaïque, en les aidant par exemple dans leur communication.

8 - Encourager la proximité entre domicile et travail

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Pour renforcer l'attractivité de l'emploi dans le territoire, les entreprises peuvent agir sur les leviers suivants :

- Privilégier l'emploi local au sein de Plaine Commune, à proximité du domicile dans un rayon de 5km
- Favoriser le relogement des travailleurs près de leur lieu de travail. Encourager l'échange de logements (via les bailleurs sociaux) et intégrer la proximité au lieu de travail comme critère d'attribution des logements
- Aider les employés à payer un loyer modéré. Pour les salariés locataires, le 1% patronal peut être proposé, c'est-à-dire des appartements locatifs réservés pour les employés. Par ailleurs, une réduction des prix des loyers dans le marché immobilier devrait être envisagée.
- Favoriser l'utilisation du vélo pour se rendre au travail, p.ex. à travers l'installation de parkings vélos près des entreprises
- Encourager les employés plus éloignés à faire du covoiturage.

Conditions de mise en œuvre :

- Faire comprendre aux employeurs qu'ils y gagneraient en termes de productivité et en sensibilisant sur le risque de rapprochement entre vie professionnelle et vie personnelle
- Ne pas solliciter les employés qui habitent à côté pour les heures supplémentaires ou lors des grèves, pour ne pas rajouter de la pression aux personnes qui habitent à côté

Responsables de la mise en œuvre :

- Employeurs
- Plaine Commune
- Bailleurs sociaux et service habitat

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Des points de vigilance sont émis concernant le risque de discrimination à l'embauche sur la base de la distance entre domicile et travail et sur la difficulté d'aider tous les employés à payer les loyers.

La proximité entre domicile et travail devrait être encouragée sans obligation.

9 - Développer le télétravail

Difficulté estimée par les participants :
plutôt facile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Le remboursement des frais liés au télétravail, concernant électricité, eau, nourriture et équipements, devrait être rendu obligatoire.

Pour éviter le risque de discrimination entre les métiers, les personnes dont le métier ne permet pas de faire du télétravail, pourraient bénéficier d'une prime de présence non imposable. La prime pourrait être estimée en fonction de l'impact du télétravail sur la diminution des frais liés à l'utilisation des bureaux.

Il est aussi proposé de :

- Elargir le télétravail à d'autres catégories socio-professionnelles que les cadres. De nombreux employés ont un travail pouvant être réalisé à distance, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Conditions de mise en œuvre :

- Faire un crédit de cotisations pour les employeurs qui développent le télétravail

Responsables de la mise en œuvre :

- L'employeur, de façon obligatoire pour le remboursement des frais
- L'employeur de façon non obligatoire pour la prime

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Si pour certains le télétravail est l'avenir, d'autres émettent des points de vigilance :

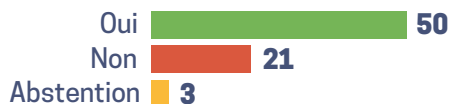
- L'isolement et la coupure sociale nécessitent d'une surveillance forte par les employeurs
- Le dispositif de prime de présence n'est pas équitable
- Le risque de coercition des salariés à faire du télétravail alors qu'ils ne le souhaitent pas.
- Le télétravail est efficace avec une réorganisation du travail, car il a actuellement pour conséquence de réduire fortement le taux d'occupation annuel des surfaces de bureaux et de maintenir, voire d'accentuer les pointes d'usage (mardi et jeudi) de ces mêmes bureaux et des transports individuels et collectifs. Si bien que si on ne change rien à l'organisation du travail, on maintient les mêmes surfaces de bureaux et les mêmes capacités de transport malgré leur faible utilisation une partie de la semaine. Et par conséquent, les coûts d'entretien et énergétiques correspondants.

10 - Limiter la consommation d'énergie des entreprises

Difficulté estimée par les participants :
plutôt facile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

La consommation d'énergie des entreprises est limitée par l'obligation de chauffage à 19 degrés, qui doit être respectée.

Une limite de la consommation des entreprises doit être fixée avec des pénalités financières pour les entreprises qui la dépassent, notamment pendant les heures nocturnes. Les grandes entreprises devraient être accompagnées dans la définition d'un plan d'actions adapté à la réduction de la consommation d'énergie.

Des vérifications relatives à l'état du chauffage des entreprises devraient être réalisées systématiquement et des emplois pourraient être créés à cet effet, dont les salaires pourraient être financés en partie par les amendes réalisées à l'issue des vérifications.

Il faudrait par ailleurs surveiller effectivement les émissions de chaleur dans la ville par les entreprises en hiver (vitres / murs / surfaces) et en été (climatisation) par des outils thermiques mobiles et satellites. La climatisation l'été doit être contrôlée, en imposant également, conformément à la loi, une température de consigne à 26°C l'été (la climatisation ne s'actionne pas à moins de 26°C) et fixer des objectifs de baisse de consommation électrique de climatisation.

Conditions de mise en œuvre :

- Encourager la rénovation et l'isolation lorsque nécessaire, avant d'imposer la limite de chauffage à 19°C pour les entreprises.

Responsables de la mise en œuvre :

- Plaine Commune
- ALEC de Plaine Commune

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Avec la mise en place de la limite de consommation d'énergie pour les entreprises, les conditions de travail des salariés pourraient être moins confortables et il pourrait y avoir un risque de réduction de la productivité et du bien-être des salariés, mais cela contribuerait à plus d'équité dans un effort collectif.

11 - Créer un label d'économie d'énergie destiné aux entreprises

Difficulté estimée par les participants :
plutôt facile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

La création d'un « label d'économie d'énergie » permettrait de récompenser les actions de réduction de la consommation énergétique des entreprises engagées. Tous les salariés devraient contribuer aux actions de réduction de la consommation à travers des changements dans leur manière de travailler au quotidien.

Ce label vérifierait la réduction de consommation d'énergie à travers des actions telles que la mise en place de solutions de domotique, le tri des déchets et la possibilité de télétravail pour les salariés volontaires. Les conditions du label devraient être strictes et renouvelées tous les ans. Dans ce sens, si les entreprises n'obtiennent pas le label, elles pourraient encourir une amende proportionnelle à leur chiffre d'affaires. Toutefois, un label est par définition une démarche volontaire et ne relève pas d'obligation légale.

D'autre part, le label permettrait d'identifier les entreprises qui adoptent les meilleures actions environnementales via un classement national publié tous les trimestres. Les entreprises les plus vertueuses pourraient obtenir une réduction d'impôt ou des aides dans l'achat de fournitures ou de mobilier.

Chaque entreprise devrait disposer d'un employé chargé de l'atteinte des objectifs du label, qui ferait

de l'audit interne et mettrait en place des projets de réduction de consommation.

Conditions de mise en œuvre :

- Contrôler systématiquement les entreprises de plus de 100 employés et aléatoirement les plus petites entreprises.
- Communiquer et rendre visible au public le classement national.

Responsables de la mise en œuvre :

- Les entreprises pour l'embauche d'un employé chargé de l'atteinte des objectifs du label
- Les salariés
- Plaine Commune pour la vérification des conditions du label et la communication
- L'Etat pour les amendes et les aides, ainsi que pour la définition du classement national

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Un point de vigilance sur la capacité des petites entreprises à répondre au cahier des charges du label est émis. Certains participants considèrent que les entreprises sont déjà engagées, par obligation légale, à suivre une ligne directrice pour réduire leurs émissions de CO2.

12 - Adapter l'éclairage nocturne

Difficulté estimée par les participants :
plutôt facile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Plusieurs actions sont envisageables pour limiter les consommations d'énergie liées à l'éclairage nocturne et réduire la pollution lumineuse :

- Réduire l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'éclairage : utiliser des LED pour l'éclairage urbain, mettre en place des lampadaires solaires ou raccorder les lampadaires à des panneaux solaires externes. Une proposition est émise concernant la plantation de végétaux phosphorescents, sous réserve de démontrer que ces solutions sont plus économes en énergie que l'éclairage existant.
- Diminuer l'intensité lumineuse et l'adapter en fonction des zones et de leur fréquentation (par exemple : éteindre un réverbère sur deux). Couper l'éclairage la nuit dans certains espaces, comme les zones industrielles et les parcs.
- Dans les zones où l'éclairage a été réduit ou supprimé, installer des détecteurs de mouvement pour activer l'éclairage urbain.
- Adapter le mobilier urbain existant, comme les abris-bus.
- Imposer aux entreprises, bureaux et commerces d'éteindre la nuit à partir d'une certaine heure : les enseignes, les vitrines, les façades des bureaux. L'éclairage nocturne des publicités et enseignes lumineuses, des vitrines de commerce et des bâtiments professionnels est d'ores et déjà réglementé et doit obéir à des horaires d'extinction précis : la réglementation est toutefois peu respectée. Mettre en place un numéro vert pour signaler qu'un bâtiment public est resté allumé ou un dysfonctionnement.

Conditions de mise en œuvre :

- Collecter les informations réalisables et chiffrables (quantifier) financièrement par Plaine commune et/ou le législateur.
- Soumettre les propositions à un référendum afin que la population puisse se positionner sur les diverses solutions.
- Faire un sondage en fonction du genre pour identifier les rues les plus empruntées et qui doivent de fait être allumées toute la nuit
- Dans les zones où l'éclairage a été réduit ou supprimé, mettre plus de marquages au sol avec des réflecteurs sur les voies secondaires, les nationales, les autoroutes, etc.

Responsables de la mise en œuvre :

- Les gestionnaires de la ville (Ville, Plaine commune, l'Etat...)
- Les citoyens
- Les entreprises.

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Des participants interrogent la capacité de l'énergie solaire à répondre aux besoins du territoire. L'impact écologique de la mise en place de lampadaires fonctionnant à l'énergie solaire risque d'être élevé (changement de l'ensemble des matériels d'éclairage).

Des participants ne sont pas d'accord avec la baisse ou la suppression de l'éclairage. Certains participants estiment que l'éclairage nocturne favorise la sécurité (notamment pour les piétons, les personnes malvoyantes), et peut également améliorer l'ambiance des espaces publics.

Certains participants ont expérimenté l'installation des capteurs de mouvement dans l'éclairage nocturne et indiquent qu'ils fonctionnent très bien. Pour d'autres, les risques de bugs des capteurs représentent un problème.

13 - Végétaliser les espaces publics

Difficulté estimée par les participants :
plutôt facile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Il est proposé de végétaliser davantage les espaces publics et créer des jardins partagés. Des propositions annexes sont émises :

- Généraliser les potagers dans le parc social
- Mettre des composteurs dans les jardins publics et les jardins partagés pour que les citoyens puissent déposer leurs déchets végétaux, ainsi que des récupérateurs d'eau. Composter dans le jardin avec entretien renforcé, pour éviter la présence de rats
- Favoriser la verdure et créer plus de parcs, planter davantage d'arbres et de plantes. Mettre à disposition de chaque quartier un espace vert avec espace pour chiens.
- Réfléchir à des solutions pour réduire la consommation d'énergie dans l'entretien de parcs et espaces publics.
- Faire pousser des plantes et fleurs adaptées au territoire qui permettent de rafraîchir la ville ; et privilégier des essences non gourmandes en eau. Choisir des essences d'arbre qui s'adaptent mieux à la Ville, et être vigilant à la consommation en eau qui est une ressource rare. En particulier, dans les espaces verts il est préférable de planter des arbres qui évitent la prolifération d'insectes.

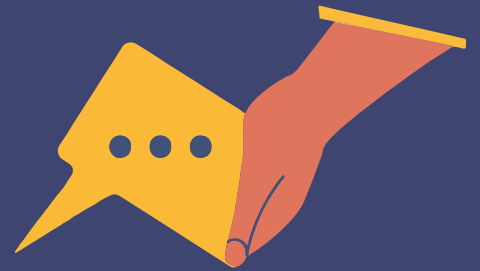
- Généraliser la réutilisation des ressources primaires en les donnant aux citoyens (exemples : les bulbes des fleurs arrachés en fin de saison dans les jardins publics) ou bien les stocker pour les replanter les années suivantes.
- Faire plus de communication et ouvrir des ateliers « espace verts » avec les adultes mais aussi les enfants pour éduquer à la culture de la nature, modifier et faire évoluer les comportements. Redécouvrir une vie florale en fonction des 4 saisons.
- Laisser des espaces verts en jachère

Conditions de mise en œuvre :

- Associer les services espaces verts des collectivités : les sensibiliser et développer les bonnes pratiques.
- Faire émerger dans les quartiers des collectifs d'habitants motivés pour s'investir dans un jardin partagé, favoriser et organiser leur prise d'autonomie
- Mettre en place les moyens financiers pour réaliser les jardins partagés et favoriser l'autonomie des citoyens

Responsables de la mise en œuvre :

- Plaine Commune
- La population



Thématique

« Sensibilisation aux enjeux climatiques et énergétiques »



14 - Sensibiliser et inciter pour changer les comportements

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote de la proposition :



Description de la proposition :

Pour inciter Plaine Commune à la sobriété, il est indispensable de mettre en place des actions qui visent à changer les mentalités :

- Créer une plateforme commune sur le sujet des enjeux climatiques de Plaine Commune, proposant des FAQ (questions et réponses), les contacts des acteurs et des structures, les informations, les statistiques, les écogestes, les études sur la sobriété énergétique de la Plaine Commune. Une rubrique permettrait de mettre en commun les moyens pour donner une seconde vie aux objets.
- Réduire la quantité de supports de communication en papier réalisés par Plaine Commune et les collectivités en général sur l'écologie, afin de réduire l'impact écologique. Privilégier les modes de communication accessibles à tout le monde, comme les informations dans le journal et les panneaux d'affichage électroniques dans des lieux fréquentés
- Sensibiliser, en particulier les automobilistes avec des panneaux dans les stations d'essence, à propos de la pollution qu'engendre un trajet (ex: Saint-Denis / Pierrefitte et à l'intérieur d'une ville) et montrer l'impact écologique d'un bouchon dans un secteur donné.

En même temps, en plus de la sensibilisation, l'incitation financière peut favoriser le changement des comportements. Pour cela, des moyens financiers adaptés doivent être mis à disposition.

Conditions de mise en œuvre :

- Garantir une communication adaptée pour

les non-francophones (p.ex. à travers des pictogrammes) : à Plaine Commune, 130 nationalités et 177 langues différentes sont recensées

- Impliquer largement les collectivités, les établissements (écoles, centres d'accueil, maison des seniors), ainsi que les particuliers (commerçants)

Responsables de la mise en œuvre :

- Pour les actions de sensibilisation :
- La presse et les médias de la Plaine Commune
- Le service communication de Plaine Commune et de chaque commune
- Les établissements qui accueillent enfants et seniors
- Pour les incitations et les récompenses :
- Elus des Communes, du Conseil Départemental et de Plaine Commune

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Sur la plateforme commune sur les enjeux climatiques, certains participants ne sont pas convaincus de l'efficacité de la communication numérique en raison de la fracture numérique : d'autres formes plus conviviales de partage doivent être envisagées.

Concernant l'attribution des récompenses, certains s'interrogent sur les modalités d'attribution et d'autres considèrent qu'elles ne devraient pas exister. Pour ces participants, ce n'est pas à travers l'argent qu'on produit le changement. Des participants proposent l'attribution de bons d'achat, au lieu de récompenses en argent, pour conscientiser en attendant que les bons gestes deviennent naturels.

15 - Impliquer les enfants dans le changement des comportements

**Difficulté estimée par les participants :
très difficile**



**Résultat du vote
de la proposition :**



Description de la proposition :

Des actions sont proposées, pour sensibiliser et impliquer les enfants, dès la maternelle jusqu'au collège, aux comportements plus écoresponsables, ainsi que pour expliquer aux familles comment faire des économies d'énergie :

- Mettre en place une journée avec activités ludiques intergénérationnelles et à destination de parents et enfants sur le thème du développement durable avec des intervenants spécialisés, des associations et des acteurs qui opèrent dans le domaine de l'écologie, en proposant des ateliers pédagogiques ainsi que du théâtre-forum. Des stands pour sensibiliser les plus jeunes pourraient être intégrés à d'autres événements locaux et à des fêtes de quartier.
- A l'école, dédier une heure par semaine de l'emploi du temps des enfants, intégrée dans l'instruction civique, pour traiter des sujets environnementaux (eau, énergie, économie, tri, consommation du numérique, la permaculture, le « zéro déchet »...) et mettre en place des projets.
- Envisager un système parents-ambassadeurs et élèves-ambassadeurs dans l'école, comme « ambassadeur de la sobriété »
- Proposer aux enfants dès la maternelle et au quotidien des ateliers de pratiques en matière de développement durable : ramasser les papiers tous les jours à tour de rôle, mesurer la température dans les classes, faire la chasse aux lumières allumées et aux appareils en veille.
- Organiser des sorties scolaires pour visiter des lieux comme les jardins partagés du quartier ou les ressourceries, pour leur montrer le fonctionnement et expliquer les enjeux
- Proposer aux étudiants des matières bonus ou des clubs ou des sensibilisations lors de grands événements sur les enjeux environnementaux.

Conditions de mise en œuvre :

- Recruter des professeurs car il n'y en a pas assez en Seine-Saint-Denis

- S'assurer que les professeurs adhèrent et mettent en place les actions citées
- Encourager à participer aux rencontres en proposant des moments de convivialité, de la nourriture ou des cadeaux
- S'assurer de l'accessibilité des lieux pour les sorties scolaires, comme les jardins partagés d'autres quartiers
- Communiquer les statistiques sur le nombre d'ateliers de pratiques en matière de développement durable réalisés, avec des réunions entre les différents acteurs chaque trimestre

Responsables de la mise en œuvre :

- Les élus de Plaine Commune et des Communes
- Associations
- Ecoles, centres de loisirs, médiathèques
- Familles

Points de vue des membres de l'Assemblée :

L'implication des enfants à la maternelle ne fait pas consensus : pour certains membres de l'Assemblée, les enfants de la maternelle sont trop jeunes, pour d'autres il est possible de les impliquer à travers des jeux.

Dans certaines villes, les centres de loisirs travaillent déjà sur des actions de tri et de compostage.

Si pour certains « l'éducation se fait à la maison », d'autres observent que l'éducation se fait partout, notamment à l'école où les enfants passent le plus de temps. Inversement, la communication naturelle des enfants permettrait de transmettre les connaissances acquises dans le milieu scolaire et extra-scolaire au sein du foyer, quelle que soit la langue maternelle du foyer.

Pour certains participants, les activités intergénérationnelles sont importantes à proposer, pour favoriser les échanges entre jeunes et seniors, alors que d'autres trouvent qu'il n'est pas toujours facile de faire communiquer différentes générations entre-elles.

16 - Créer une filière de petits boulots écologiques et diplômants pour les jeunes l'été

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Il est proposé de mettre en place pendant l'été ou pendant les vacances scolaires, à destination des jeunes adolescents (14-16 ans) :

- Un programme de formation certifiée sur les enjeux environnementaux, climatiques et énergétiques
- Des petits boulots rémunérés et diplômants, qui doivent être compatibles avec le droit relatif au travail des mineurs. Pour les jeunes, il s'agirait d'aller faire du porte-à-porte pour sensibiliser les habitants aux enjeux énergétiques et écologiques : inciter des habitants à faire un bilan carbone, à participer à une fresque du climat, à réaliser un audit énergétique de leur logement, etc.

Conditions de mise en œuvre :

Former des adolescents, leur proposer de vrais petits boulots rémunérés, sensibiliser d'autres personnes par les jeunes, faire du porte-à-porte écologique.

Responsables de la mise en œuvre :

- Les Communes
- Plaine Commune
- Les associations
- Les missions locales
- Les entreprises
- Les coopératives jeunesse de services (CJS)

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Certains membres de l'Assemblée considèrent la proposition intéressante pour les jeunes qui cherchent des petits boulots afin de les sensibiliser sur le thème de l'écologie, mais un cadre précisément défini est indispensable pour rassurer les parents. Enfin, les entreprises devraient payer les jeunes pour leurs heures de travail.

Certains participants soutiennent davantage les formations, les stages et les certifications au travail des jeunes : l'attractivité de ce type d'emploi ne doit pas reposer sur l'argent, mais sur l'écologie.

D'autres insistent sur le fait que la rémunération est une motivation qui peut intéresser les jeunes.

17 - Récompenser le ou les meilleurs quartiers

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Pour mettre en avant les quartiers les plus engagés dans la sobriété énergétique, il est proposé de les encourager à travers des récompenses, dans le cadre d'actions ou de concours du ou des meilleurs quartiers où l'incitation des citoyens à s'impliquer contribuerait à la pérennisation des actions. Un cahier des charges chiffré pourrait être mis en place, dans l'esprit d'une saine compétition pour mettre en valeur les pépites du territoire.

Le concours permettrait de partager des portraits de citoyens engagés du quartier et de présenter les actions du quartier à l'occasion de rencontres en présentiel dans les écoles.

Les récompenses envisagées seraient collectives à destination du quartier, comme du mobilier urbain (bancs, jeux pour enfants...). Pour s'affranchir des disparités entre les quartiers, il est proposé de regrouper les quartiers ou de faire en sorte que certains quartiers en parrainent d'autres.

L'application « Ma petite planète » pourrait être utilisée : elle permet à des équipes de se lancer des défis écologiques.

Conditions de mise en œuvre :

- Organiser des jeux-concours à l'échelle de la ville en les partageant à travers les outils de communication municipaux
- S'appuyer sur l'implication des citoyens
- Mettre en place des moyens financiers relatifs à la récompense

Responsables de la mise en œuvre :

- Plaine Commune
- Plaine Commune Habitat
- Les citoyens
- Les associations de quartier
- Les bailleurs sociaux et les sociétés foncières

Points de vue des membres de l'Assemblée :

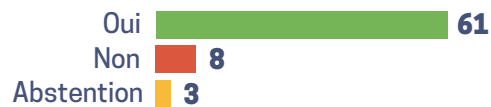
La proposition risque, pour certains, de mettre en compétition les quartiers, de diviser et de créer des conflits, ainsi que d'exclure certains quartiers. Au contraire, pour d'autres ça permet de créer des liens entre citoyens.

18 - Faciliter l'accès aux outils d'information et aux outils de réduction de consommation d'énergie

Difficulté estimée par les participants :
très difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Les actions suivantes sont proposées pour faciliter l'accès aux outils d'information et au matériel permettant de réduire la consommation d'énergie des habitants :

- Fournir des kits de sobriété (hydro-économe, ampoules, sacs poubelles, des robinets thermostatiques ...)
- Distribuer des chèques énergétiques
- Faire des partenariats avec des entreprises de conseil dans le but de réduire les consommations individuelles.

En général, le changement des habitudes et parfois la réduction du confort s'avèrent nécessaires pour réduire la consommation d'énergie. La diffusion d'informations sur les actions à l'échelle des ménages est importante, comme par exemple :

- L'installation de prises intelligentes
- La récupération de l'eau du sèche-linge et de la machine à laver ou l'eau de pluie pour les usages quotidiens, comme les toilettes, ou mettre en place un circuit d'eau fermé pour les toilettes
- L'utilisation de mousseurs d'eau ou des capteurs de mouvement pour les robinets et à la régulation du thermostat du ballon d'eau chaude
- La programmation des appareils en heure creuse, y compris le chauffage avec baisse de température lorsqu'on est absent

- L'adaptation de la taille des ballons d'eau chaude à la taille du logement (parfois ils sont démesurés)
- Le changement de système de chasse d'eau avec une chasse d'eau bas débit / haut débit.

Conditions de mise en œuvre :

- Communiquer efficacement sur la mise à disposition de matériel et d'aide de manière adaptée à différentes cibles
- Difficultés de ressources humaines pour la mise en œuvre au sein des collectivités

Responsables de la mise en œuvre :

- Les gardiens d'immeuble, proches des habitants
- Les Communes et Plaine Commune (via le projet ECO)
- L'ALEC de Plaine Commune
- Le Conseil Départemental du 93

Points de vue des membres de l'Assemblée :

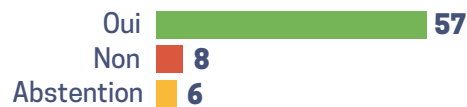
Des participants soulignent que l'accès aux outils et au matériel se fait déjà, mais pas de la même manière dans tous les quartiers et dans toutes les communes de Plaine Commune. Il est donc important que les actions concrètes de communication et de prévention de Plaine Commune soient généralisées.

19 - Sensibiliser les habitants (locataires et propriétaires) à la rénovation

Difficulté estimée par les participants :
plutôt simple



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Il faudrait renforcer la prise de conscience des habitants des opportunités qui s'offrent à eux, leurs droits en matière de rénovation et ce qu'ils peuvent faire eux même pour réduire leur consommation. Pour cela, les participants proposent de :

- Multiplier et diversifier les messages : des dessins clairs, des messages de sensibilisation, une campagne d'affichage dans les halls de bâtiments... Il faut rabâcher le message aux gens !
- S'appuyer sur les gardiens d'immeubles
- Proposer des rencontres régulières (tous les mois ?) aux locataires ou copropriétaires (p.ex. tous les samedi matin) pour suivre la mise en place des solutions individuelles et collectives et contribuer à éveiller les consciences sur les enjeux climatiques... même si ça existe parfois (les amicales de locataires le font) et cela ne suffit pas toujours.

Conditions de mise en œuvre :

- Les collectivités forment les citoyens pour mettre en place ces changements d'attitudes et d'habitudes : les mousseurs d'eau, les pommeaux de douches etc.
- Les locataires et les propriétaires doivent comprendre ce qui s'offre

à eux sur leur territoire : aides, interlocuteurs, les structures d'accompagnement, le montage des dossiers. Cette information doit être adaptée à chaque quartier de Plaine Commune.

- Il faudrait que les acteurs publics et sociaux doivent aller au-devant des plus précaires pour les informer sur leurs droits et leurs possibilités en matière de consommation d'énergie

Responsables de la mise en œuvre :

- Plaine Commune
- Les Villes
- Les acteurs sociaux
- Les copropriétaires et les locataires
- L'école,
- Les habitants : parents et enfants

Points de vue des membres de l'Assemblée :

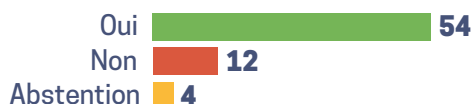
La sensibilisation permettrait de réduire les couts des charges grâce à la baisse de la consommation d'eau, d'énergie et de chaleur. Avec un accès facile aux informations, les habitants gagneraient du temps et aurait un sentiment d'appartenance à un territoire et à une communauté de personnes qui font des efforts ensemble.

20 - Améliorer la sensibilisation au tri

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

- Améliorer l'information sur le tri pour sensibiliser les citoyens (type de collectes, jours de collecte, sensibilisation sur les erreurs de tri fréquentes...)
- Proposer des campagnes de sensibilisation dans les écoles et dans les stades (avec des visuels adaptés aux personnes qui ne parlent pas français et aux différents handicaps)
- Impliquer les habitants dans des réunions de quartier en travaillant avec les associations pour tenter de mobiliser au-delà des convaincus
- Travailler avec les gardiens d'immeubles qui sont des personnes essentielles dans la transmission d'informations vers le locataire : mise en place d'un protocole pour les gardiens afin qu'ils soient vigilants sur le bon respect des règles de tri.
- Afficher davantage les dates de ramassage des encombrants.

Responsables de la mise en œuvre :

- Les communes et Plaine Commune
- Des jeunes citoyens (voir la proposition ci-dessous)
- Gardiens d'immeuble
- Tous les acteurs responsables de la collecte des déchets, afin que ceux au contact du public puissent sensibiliser les habitants

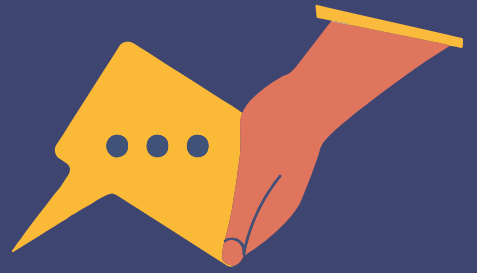
Points de vue des membres de l'Assemblée :

Certains participants estiment que les gardiens sont déjà beaucoup mobilisés, il s'agirait de tâches supplémentaires pour eux, avec un rôle de « police » qui pourrait de surcroît entraîner des conflits avec les locataires.

Des participants jugent que si la sensibilisation n'a pas d'effet, il faut taxer les particuliers.

Conditions de mise en œuvre :

Créer un conseil inter-établissements composé de collégiens et lycéens éco-délégués, qui soit accompagné par la collectivité pour mettre en place les campagnes de sensibilisation, impliquer les habitants, et globalement transmettre l'information.



Thématique « Transports »

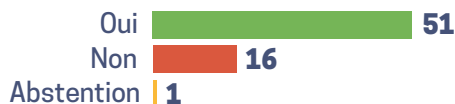


21 - Favoriser la pratique du vélo

Difficulté estimée par les participants :
plutôt facile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Plusieurs actions complémentaires sont proposées pour développer la pratique du vélo, vers laquelle la population devrait être incitée davantage pour contribuer à un meilleur cadre de vie et à plus d'économie des ménages :

- Créer davantage de pistes cyclables et réaménager celles existantes pour tenir compte de la sécurité (largeur de la piste, bandes réfléchissantes, continuité, voies réservées...) des différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes). Piétonner des rues, les apaiser en limitant matériellement la vitesse de circulation des voitures
- Sensibiliser le maximum de personnes à la pratique du vélo et faire de la prévention auprès des cyclistes sur les bonnes pratiques. Travailler sur le changement de comportement avec des ateliers (apprendre à faire du vélo, réparer...). Prendre exemple sur les Pays-Bas avec des plaques d'immatriculation sur les vélos et des sanctions en cas de délit ou mauvais comportement : prévenir de manière soutenue et forte avant de sanctionner. Proposer davantage de parkings sécurisés : pour éviter le vandalisme et le vol (généraliser les box sécurisés). Généraliser les grands parkings. Mettre en place une prime additionnelle sur les vélos électriques (en complément de celle de l'Etat) et étendre l'aide également sur les vélos non électriques et d'occasion (comme à Toulouse ou Nantes).

Conditions de mise en œuvre :

- Réaménagement des pistes : réaliser une expertise du territoire, et une stratégie.

- Box sécurisé : libérer des emplacements accessibles / Tarifs préférentiels pour les gens du territoire ou gratuité pour les personnes ayant un revenu faible (étudiant, chômeurs...). Trouver un système de location pour éviter les vélos ventouses et explorer la piste de la gratuité des parkings à vélos.
- Aides financières à l'achat de vélos : élargir les critères de sélection. Les aides financières devraient faire l'objet de plus de communication.
- S'assurer de la prise de conscience et de la volonté à passer à l'action des habitants
- Les élus des collectivités doivent être exemplaires en matière d'utilisation du vélo

Responsables de la mise en œuvre :

- Ville
- Plaine commune
- Département
- Région
- Préfecture
- Gares & Connexions (box vélos)

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Plusieurs participants soutiennent la proposition, en indiquant que le vélo est indispensable pour une mobilité décarbonée. D'autres restent sceptiques : selon eux, les pistes cyclables ne sont pas suffisamment fréquentées aujourd'hui et il en existe déjà assez. Certains participants estiment que la mise en place de pistes cyclables au détriment des voitures pose la question de l'accès et de l'attractivité des commerces.

22 - Favoriser l'utilisation des transports en commun par l'amélioration de l'offre

Difficulté estimée par les participants :
très difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Plusieurs actions sont proposées pour développer les transports en commun et favoriser leur attractivité :

- Amélioration du maillage et de l'interconnexion entre les communes : faire en sorte que les transports recouvrent l'ensemble du territoire et que toutes les villes soient à niveau égal en termes de solutions de mobilité à l'horizon 2040 - 2050.
- Augmenter l'offre de bus, métros, RER et proposer des fréquences plus hautes, une meilleure régularité, le respect des horaires
- Rénover le matériel roulant, qui est parfois vétuste
- Moderniser les gares afin qu'elles soient plus accessibles à certains usagers : développer l'accès aux handicapés, aux poussettes, assurer la sécurité des usagers et la propreté, garantir une meilleure gestion des flux
- Instaurer des bus municipaux et des navettes électriques en Seine-Saint-Denis

Conditions de mise en œuvre :

- Analyse des besoins dans chaque partie du territoire.
- Sécurité : recruter davantage d'agents de sécurité.
- Adapter les salaires des chauffeurs des transports en commun
- Prendre en compte le niveau de densité de population pour le maillage des transports en commun.

Responsables de la mise en œuvre :

- Ile-de-France mobilités
- Plaine Commune
- Région

Points de vue des membres de l'Assemblée :

L'amélioration de la mobilité contribue à l'attractivité du territoire.

23 - Favoriser l'utilisation des transports en commun par l'amélioration de la tarification

Difficulté estimée par les participants :
très difficile



Résultat du vote de la proposition :



Description de la proposition :

Pour certains participants, il faudrait mettre en place la gratuité des transports en commun pour tous. Des participants pensent qu'il faut la gratuité pour tous, car la mobilité est un besoin essentiel. Une participante propose de demander aux entreprises de supporter le coût à 100% des abonnements.

D'autres participants proposent d'adapter les prix des transports en commun en fonction des ressources. Revoir le barème de tarification, notamment pour que les personnes au SMIC qui dépassent le barème puissent bénéficier de la solidarité transport. Le nouveau barème reste à préciser.

Une journée par mois, les transports pourraient être gratuits pour permettre à la population d'effectuer leurs démarches administratives. Un nouveau forfait senior local, en zones 2 et 3, pourrait être envisagé. Des participants souhaitent également que le prix des transports ne soit pas augmenté en Seine-Saint-Denis pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Une autre alternative est proposée : l'abonnement pourrait être rendu gratuit pour certains métiers, ou financé davantage par le département ou les entreprises.

Conditions de mise en œuvre :

Les élus des collectivités doivent être exemplaires en matière d'utilisation des transports en commun.

Responsables de la mise en œuvre :

- Ile-de-France Mobilités, autorité organisatrice de la mobilité pour la région Île-de-France
- CAF
- Conseil Départemental et Plaine Commune
- Entreprises

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Si certains participants soutiennent la gratuité des transports, d'autres craignent que cela réduirait le financement des transports et mettrait en danger certains emplois, avec un risque concret pour certains salariés.

A l'heure actuelle, les transports en commun sont financés par 3 sources : les versements mobilités des entreprises, les recettes des billets payés par les usagers, les financements de l'Etat et des collectivités. Passer à la gratuité peut ainsi impliquer d'augmenter les versements des entreprises et/ou les impôts (ce qui peut poser des questions d'équité entre les territoires dans le cas des impôts nationaux) et une baisse de la qualité de service sur l'ensemble des transports.

24 - Développer le transport fluvial

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

- Développer le transport fluvial à motorisation à bas carbone, notamment de l'Île Saint-Denis au Nord de Paris pour désengorger l'A86.
- Elargir l'offre de transport en commun avec un abonnement qui comprenne les différents moyens de transports (comme à Venise).
- Développer le transport fluvial de voyageurs en journée, quitte à réduire/repositionner le transport fluvial de marchandises le soir et la nuit.
- Envisager un transport fluvial mixte, de marchandise et de personnes pour plus de rentabilité.

Conditions de mise en œuvre :

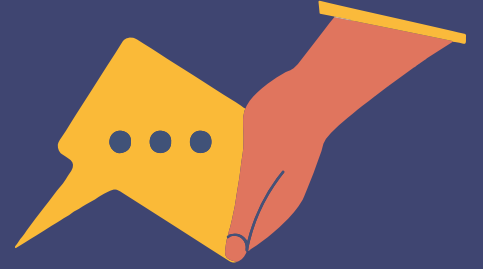
- S'assurer de l'efficacité du transport de marchandises sur un temps long et du report modal effectif qui garantit une baisse du trafic routier
- Réaliser une desserte fluviale et la création ou le réaménagement de quais

Responsables de la mise en œuvre :

- Plaine Commune
- Ile-de-France Mobilités
- Paris

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Pour des participants, ce n'est pas nécessaire voire pas souhaitable de repositionner le transport de marchandises la nuit, en raison des nuisances sonores que cela peut susciter pour les riverains. Certains se questionnent par ailleurs sur l'importance des temps de trajets en transport fluvial. Le transport fluvial de marchandises est particulièrement écologique par rapport au transport routier sur camions, qui est la principale modalité de transport de marchandises aujourd'hui en Île-de-France.



Thématique « Déchets et économie circulaire »

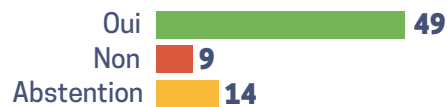


25 - Développer la méthanisation des déchets organiques

Difficulté estimée par les participants :
plutôt facile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Récupérer le biométhane via les déchets organiques (méthanisation) en vue de l'utiliser pour se chauffer, faire de l'engrais et du combustible.

Conditions de mise en œuvre :

Adapter les projets sur mesure : en fonction de la commune, des besoins, du budget...

Responsables de la mise en œuvre :

- Les entreprises du territoire, notamment les entreprises de recyclage
- Plaine Commune.

Points de vue des membres de l'Assemblée :

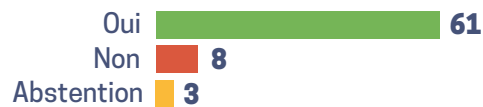
Pour des participants, la méthanisation des déchets organiques serait en outre une opportunité pour créer des emplois. Certains participants émettent un point de vigilance sur le fait qu'il s'agit d'un gaz très polluant qui peut polluer les sols et l'atmosphère. D'autres précisent qu'il ne pollue pas tant qu'il n'a pas été extrait et qu'il est présent naturellement dans le sol.

26 - Favoriser la réutilisation et la réparation des produits

Difficulté estimée par les participants :
plutôt facile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Dans une logique de déconsommation et d'équité sociale pour un impact énergétique plus fort, il est proposé de prolonger la durée de vie des produits et encourager globalement la réparation ou la réutilisation au lieu de jeter grâce aux actions suivantes :

- Informer, expliquer, agir sur la conscientisation, motiver. Plaine Commune a un rôle dans l'encouragement et l'accompagnement des habitants dans le recyclage, notamment à travers sa communication.
- Mettre en place une application portée par Plaine Commune de don/vente de produits d'occasion en suivant l'exemple de Geev, Leboncoin et Vinted, en réparant les objets avant de les remettre en don/vente : prévoir un système de points sur l'application afin de valoriser les gens qui donnent. Cette application pourrait être utilisée par les particuliers, les entreprises, les administrations.
- Généraliser au sein de l'administration la réutilisation du mobilier de récupération
- Accompagner la gestion des déchets électroniques par la mise en place là où ça n'existe pas déjà d'espaces de tri, de repair cafés, d'espaces de reconditionnement.

Il est souhaité qu'une recyclerie ou repair café soit ouvert dans chaque quartier. Une filière intercommunale de reconditionnement et recyclage des appareils électroniques pourrait en outre être développée. Pour certains participants, cette dernière proposition est compliquée à mettre en place.

- Remettre en place des consignes sur le verre.

Conditions de mise en œuvre :

- Aller à la rencontre des habitants pour les informer et les encourager à adopter les bons comportements, aller vers les citoyens plutôt que l'inverse
- S'assurer de la prise de conscience et de la volonté à passer à l'action des habitants.

Responsables de la mise en œuvre :

- Communes
- Plaine Commune, en lien avec le Comité ECO
- Associations

27 - Favoriser le compostage

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

L'objectif est de faire respecter l'obligation légale de tri des déchets organiques. Pour cela, il faut :

- Accompagner les habitants en expliquant l'impact de ce geste, l'utilité et le mode de fonctionnement du compostage : faire de la sensibilisation et de la prévention
- Mettre des bacs collectifs et fonctionnels de collecte des biodéchets dédiés à proximité des habitations
- Encourager la mise en place de composteurs et lombricomposteurs individuels dans les logements.
- A l'échelle des immeubles, récompenser les efforts collectifs de tri par des récompenses : mise à disposition d'un jardin partagé, d'un potager, prix pour l'immeuble le plus fleuri (en utilisant le compost issu du compostage).

Conditions de mise en œuvre :

- La collectivité doit apporter aux habitants les seaux individuels à compost à distribuer collectivement : par l'intermédiaire des gardiens, des gestionnaires de copropriété, des bailleurs...
- S'assurer de l'implication, des moyens et des espaces à disposition dans les copropriétés
- Il faut que les biodéchets soient effectivement ramassés régulièrement par la collectivité.
- Autre condition de réussite : le bon suivi du projet sur le long terme.

Responsables de la mise en œuvre :

- Les habitants
- Plaine Commune
- Les gardiens, les gestionnaires de copropriété, les bailleurs

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Des participants soulignent que le compostage est plus facile à réaliser lorsqu'on habite en pavillon avec jardin.

28 - Faciliter le tri des déchets recyclables

Difficulté estimée par les participants :
plutôt facile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Viser un taux de 50% de tri des déchets sur le territoire contre 13% aujourd'hui, avec les mesures suivantes.

- Harmoniser les couleurs des poubelles à l'échelle nationale comme prévu par la loi à l'échelle nationale entre l'ensemble des collectivités à l'horizon 2025.
- Mettre en place des bacs à verre à proximité des lieux de vente et de consommation, remettre des poubelles de verre dans les immeubles
- Mettre davantage de poubelles dans les immeubles et dans les rues, qui soient plus adaptées : ces poubelles sont souvent trop éloignées les unes des autres. Envisager notamment de changer la forme des poubelles en fonction des besoins.
- Mettre en place un numéro afin de réserver un créneau horaire pour les encombrants.
- Proposer un système de consignes, a minima pour le verre et l'aluminium, pour récupérer le coût du contenant (env. 0,10 € / canette).

Conditions de mise en œuvre :

Assurer davantage d'information des particuliers sur les possibilités, les types de collecte, les jours de ramassage... (voir **proposition 20**)

Responsables de la mise en œuvre :

- Plaine Commune
- Syndicat déchets et centres de tri
- Etat

Points de vue des membres de l'Assemblée :

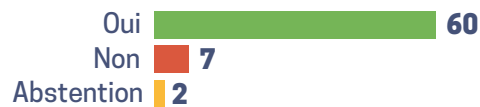
Pour des participants, les dispositifs cités existent déjà.

29 - Réduire les déchets d'emballage à la source

Difficulté estimée par les participants :
très difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Tous les individus et les entreprises sont responsables dans la réduction des déchets d'emballage, qui est un enjeu prioritaire. Pour cela il faudrait :

- Démocratiser les contenants réutilisables, et harmoniser leur taille à l'échelle nationale.
- Démocratiser la vente en vrac, sans emballages.
- Eliminer les emballages inutiles (p.ex. concombre emballé dans le plastique), et encourager les entreprises et les distributeurs à réduire le plastique.

Conditions de mise en œuvre :

- Organiser des distributions de contenants réutilisables aux habitants
- Laisser la responsabilité aux industriels de développer des produits commercialisables en vrac, sans emballage
- S'assurer que les citoyens sont prêts à réduire la consommation non essentielle

Responsables de la mise en œuvre :

- Producteurs et distributeurs
- Communes et Plaine Commune
- Etat

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Des participants soulignent que certaines associations permettent de commander sur internet pour se rendre ensuite dans des lieux précis avec ses propres contenants.

Des participants ajoutent qu'il est indispensable de réduire les suremballages, en éliminant les emballages inutiles.

30 - Inciter les entreprises à trier leurs déchets et à limiter leurs émissions polluantes

Difficulté estimée par les participants :
très difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Les actions suivantes sont proposées pour limiter les activités polluantes des entreprises :

- Offrir un bonus écologique aux entreprises vertueuses en matière de tri, correspondant à une diminution des taxes s'appliquant aux entreprises vertueuses (avantage fiscal, en obligeant les entreprises à rester une durée minimum sur le territoire pour éviter que les entreprises s'installent pour bénéficier de l'avantage fiscale puis repartent). Imposer un cahier des charges pour définir les règles d'attribution du bonus écologique et le faire valider par un audit d'experts.
- Mieux contrôler les rejets des industries : créer un contrôle plus rigoureux par des vérificateurs qui viennent vérifier le niveau de toxicité et d'émission de CO2 des usines. L'indice de pollution est déjà connu et partagé par Airparif. Le contrôle devrait être systématique lors de l'acheminement des déchets d'usine. Les industries sont soumises à des obligations de traitement et contrôle de la pollution.

Conditions de mise en œuvre :

- Créer une cellule de l'intercommunalité qui mettrait le cahier des charges en place, qui serait l'interlocuteur direct des entreprises, et qui après validation déclencherait la réduction des taxes.

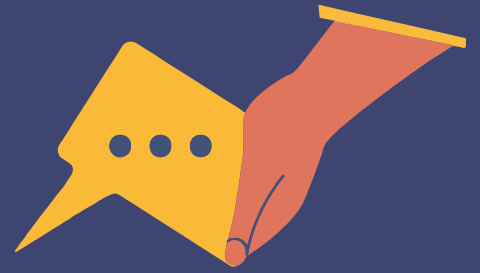
- Offrir un appareil de contrôle ou un détecteur de pollutions aux particuliers
- Plaine Commune financerait le recrutement supplémentaire des vérificateurs des émissions polluantes, mais les amendes pourraient permettre à terme de financer ces emplois
- Définir un système de contrôle des entreprises qui gèrent mal les déchets

Responsables de la mise en œuvre :

- Entreprises
- Communes
- Plaine Commune
- Etat

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Des personnes ne sont pas d'accord avec le principe de l'avantage fiscal, car il existe déjà une taxe (TGAP) sur les déchets, qui s'applique aux entreprises en fonction de leur volume de déchets non triés. D'autres personnes estiment à l'inverse que les entreprises reçoivent plus facilement des aides que les particuliers, et devraient se voir appliquer des taxes supplémentaires plutôt que des bonus incitatifs. Des participants soutiennent le principe « pollueur-payeur ».



Thématique « Bâtiments »



31 - Végétaliser les immeubles

Difficulté estimée par les participants :
très difficile



Résultat du vote de la proposition :



Description de la proposition :

Il est proposé de :

- Végétaliser les immeubles, notamment les murs extérieurs, les toits et les parties communes extérieures.
- Végétaliser les parties communes et extérieures des immeubles.
- Arroser la végétation avec un système de récupération d'eau de pluie.

Conditions de mise en œuvre :

- La prise en charge des travaux par le syndicat et la copropriété
- Des moyens financiers et un financeur.
- L'entretien est important pour éviter que les espaces vieillissent mal.
- Cela demande du temps.

Responsables de la mise en œuvre :

- Les propriétaires
- Les Syndicats
- La Plaine Commune
- Les bailleurs sociaux
- Les habitants pourraient jouer un rôle dans l'entretien des espaces végétalisés.

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Plusieurs participants soutiennent

cette proposition, qui pourrait inclure la notion de serres verticales. Le coût d'entretien serait compensé par les bénéfices environnementaux et sociétaux.

D'autres participants sont mitigés : la végétalisation des immeubles ne doit pas se faire à tous les coups, notamment en évitant la proximité des fenêtres des habitations et donc en privilégiant les toits et les cours. Par ailleurs, la végétalisation consomme beaucoup d'eau : est-ce donc souhaitable ?

Par ailleurs, la végétalisation implique des coûts d'entretien élevés pour l'habitant. La végétalisation des terrasses et des murs peut engendrer des problèmes d'humidité, de moisissures. Elle peut attirer les insectes.

Elle a aussi des impacts positifs : elle égaie la ville, le rend plus verte, elle rafraîchit l'immeuble, elle est favorable pour la biodiversité, elle représente un puits de carbone. Cela pourrait servir à la communauté (arbres fruitiers, potagers communs entretenus par les habitants).

D'autres sont d'accord pour végétaliser la ville et pas les immeubles : des participants jugent qu'avant de penser à végétaliser les immeubles, il vaudrait mieux végétaliser les terrains vagues.

32 - Récupérer les eaux de pluie

Difficulté estimée par les participants :
très difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Nous proposons la création de cuves et/ou de canalisations dédiées à la récupération des eaux de pluie sur chaque immeuble, pour limiter l'usage de l'eau potable. L'objectif est de réutiliser cette eau. Ces eaux de pluie serviraient pour entretenir les espaces publics (espaces verts, rues, etc.). Cela impliquerait de créer un réseau de récupération d'eaux de pluie géré par la collectivité.

Conditions de mise en œuvre :

- Privilégier cette proposition pour les constructions neuves parce que c'est très coûteux et difficile à mettre en œuvre techniquement.
- Définir les usages de l'eau récupérée, et les différencier avec les usages de l'eau de la Seine déjà récupérée.

Responsables de la mise en œuvre :

- Plaine Commune pour la gestion des eaux de pluies récupérées
- Les propriétaires
- Les locataires
- Les syndics
- Les bailleurs

Points de vue des membres de l'Assemblée :

L'idée semble intéressante mais certains soulignent le coût important de la proposition. Par ailleurs, cela devrait se faire en complément d'autres actions, car l'impact est faible sur la consommation d'eau.

Une autre proposition visant à traiter l'eau de la Seine pour l'utiliser dans les équipements publics (notamment les piscines) a été écartée par les citoyens en raison de son infaisabilité technique et son coût trop important.

33 - Favoriser l'utilisation de matériaux durables dans le bâtiment

Difficulté estimée par les participants :
très difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

L'objectif de cette proposition est de favoriser l'utilisation des matériaux durables et de limiter celle des matériaux polluants dans les rénovations et les constructions de bâtiments, pour des constructions plus sobres.

Cela passerait notamment par :

- L'imposition d'une taxe sur les matériaux les plus polluants
- L'imposition d'une réglementation écologique dans les nouvelles constructions (isolation, ampoules économiques...) afin de garantir une insertion progressive de l'écologie dans les normes
- La mise en place de subventions pour l'acquisition de matériaux de récupération et/ou de matériaux durables mais chers (algues).

En complément, il est proposé de faciliter la récupération des matériaux industriels non utilisés afin de rénover des logements privés ou publics. Les collectivités ont un rôle à jouer pour réutiliser ces matériaux sur les chantiers de travaux publics et les rénovations d'infrastructures. Cela diminuerait les coûts des travaux. De manière générale, il faut privilégier les aspects liés à la récupération des matériaux industriels pour les réutiliser, contribuer à l'économie circulaire et réduire les déchets issus des bâtiments. Enfin, il faudrait également approfondir la recherche sur la résilience des matériaux des infrastructures afin qu'ils

résistent aux événements climatiques extrêmes

Conditions de mise en œuvre :

- Mettre en place des campagnes de sensibilisation auprès des entrepreneurs
- Mieux contrôler et suivre à long terme la durabilité des bâtiments. Contrôler et punir à long terme les opérateurs pour les malfaçons sur les constructions neuves
- Mettre en place les conditions logistiques pour stocker et dispatcher les matériaux à réutiliser
- S'appuyer sur des outils et des initiatives existants, comme Go Renove, entreprises de réemploi de déchets du bâtiment.

Responsables de la mise en œuvre :

- Les entrepreneurs
- Les collectivités territoriales
- L'Etat

Points de vue des membres de l'Assemblée :

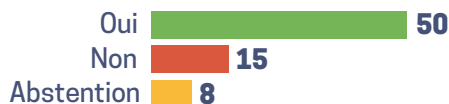
Certains participants ont l'impression que, dans cette proposition, le particulier est stigmatisé, alors que le gros pollueur n'est pas le particulier. De plus, il y a déjà une réglementation sur les nouvelles constructions donc ce principe existe déjà.

34 - Mutualiser et utiliser efficacement l'énergie dans les équipements publics sportifs

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Concernant l'utilisation efficace de l'énergie, l'intégration de capteurs et de systèmes de contrôle automatisés (lumières, stades, bâtiments...) a été proposée. Il s'agirait également de

changer le mode de chauffage des piscines (pompes à chaleur, centrales thermiques).

Concernant la mutualisation des équipements, les participants ont fait plusieurs propositions :

- Mettre des salles de sport à proximité des piscines pour inciter à y aller
- Utiliser les terrains vides pour installer des infrastructures sportives extérieures gratuites. Plus il y aura de sport en extérieur, moins il y a besoin de se déplacer (en voiture) vers des infrastructures fermées (qu'on doit chauffer, éclairer)
- Autoriser l'accès aux gymnases des écoles en accès libre les mercredis après-midi
- Améliorer la qualité de l'eau de la Seine pour y envisager de se baigner (projet en cours)
- Mettre en place un forfait multisport et forfait culture, loisirs, pour encourager les habitants à se rendre dans d'autres infrastructures sportives à proximité ou dans le territoire à condition que cela contribue à la réduction de la consommation d'énergie
- Aménager des horaires et des tarifs des piscines et des patinoires selon les périodes : mettre en place des tarifs plus avantageux pour inciter les usagers à venir à la piscine aux heures où elles sont vides, pour éviter de chauffer pour « rien »
- Imaginer des usages pluriels des bâtiments publics : accueil de publics en difficulté, espaces refuges en cas de canicule, etc.

Conditions de mise en œuvre :

- Avoir l'accord des parties prenantes (planning, achat de nouveaux matériaux technologiques)
- Sensibiliser le public sur l'accès à ces infrastructures et équipements
- Organiser des activités selon les tranches d'âge : seniors, nouveau-nés etc.

Responsables de la mise en œuvre :

- Les directeurs des établissements concernés (responsables administratifs, gestionnaires des installations)
- Les ingénieurs et experts en efficacité énergétique

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Un débat a eu lieu sur l'opportunité de fermer certains équipements sportifs pour mutualiser leur utilisation. Le sport et la santé sont à encourager auprès d'une population de plus en plus sédentaire. L'idée est d'inviter les gens à bouger et non pas de fermer les équipements sportifs. La mutualisation des équipements permettrait de changer les habitudes pour aller dans des équipements d'autres communes. Pour une partie des participants, le territoire pourrait disposer de moins de structures sportives pour garder celles qui fonctionnent le mieux.

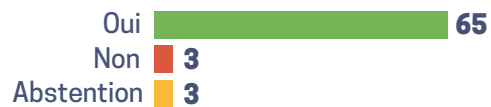
Mais une autre partie des participants n'est pas d'accord car ils considèrent que cela ne rendra pas suffisamment accessibles les activités sportives. Au lieu de renoncer à certains horaires ou de fermer les piscines, ils préféreraient jouer sur la tarification et les horaires. Le groupe d'appui partage le risque d'inertie thermique : la fermeture ponctuelle peut engendrer une surconsommation d'énergie lors de la réouverture (valables notamment pour les piscines).

35 - Ouvrir les installations olympiques aux habitants après les Jeux

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Les participants souhaitent réaffirmer l'importance de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques sur le territoire. Il faut s'assurer que les installations et infrastructures seront pérennisées afin que la population puisse les utiliser. La rénovation des infrastructures et des anciens locaux permettra à la population de profiter pleinement des nouveaux équipements.

L'utilisation des infrastructures neuves ou récemment rénovées pour les JO doit permettre de fermer des structures plus anciennes et plus énergivores. Ces dernières pourraient être destinées à des hébergements d'urgence.

Conditions de mise en œuvre :

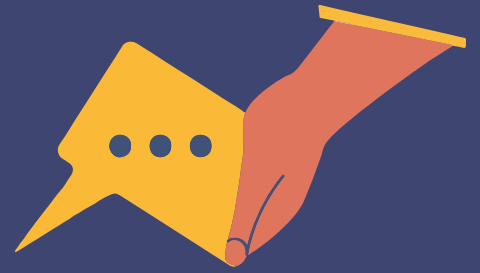
Identifier les usages pour la pérennisation des infrastructures

Responsables de la mise en œuvre :

- Plaine Commune
- Les Villes qui accueillent des infrastructures pour les Jeux Olympiques et Paralympiques

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Une partie des participants n'est pas d'accord et estime que Plaine Commune doit garder les infrastructures anciennes dans un esprit de renouvellement urbain. Elles devront aussi être rénovées.



Thématique « Précarité énergétique »



36 - Faciliter l'isolation thermique des bâtiments et rénover les fenêtres et les chauffages

Difficulté estimée par les participants :
très difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Les participants proposent de :

- Systématiser l'isolation thermique des immeubles (des murs, des balcons, des fenêtres). Cette isolation thermique serait à réserver prioritairement aux immeubles en construction ou aux immeubles plus anciens mais isolables dans des conditions financières raisonnables. Il faudrait prioriser une bonne isolation autant par l'extérieur que par l'intérieur, et penser à l'isolation pour le froid ainsi que pour le chaud.
- Concernant les bâtiments les plus anciens ou les plus difficiles à isoler, quelques participants estiment qu'il faudrait qu'ils soient détruits pour installer des constructions neuves à la place, alors que d'autres préféreraient qu'ils soient rénovés car détruire un ancien immeuble représente un grand impact écologique. Cela implique en plus de reloger les gens. La démolition pourrait n'être autorisée que si la rénovation est démontrée comme impossible, comme dans le nouveau PLU de Paris.
- Développer la ventilation des immeubles et installer de la peinture blanche isolante dédiée pour maintenir la fraîcheur lors d'épisodes de forte chaleur.
- Obliger les bailleurs privés et sociaux à procéder à la rénovation des fenêtres des logements (réparation/remplacement des fenêtres défectueuses, remplacement des jointures, canalisation) avec du matériel de qualité, recyclable et/ou recyclé. Il s'agirait aussi de mettre en place du triple vitrage aux fenêtres dans les bâtiments tertiaires pour diminuer les pertes thermiques.
- Réaliser des travaux d'amélioration des systèmes de chauffage en parallèle des travaux d'isolation et en complément de la rénovation des fenêtres. La mise en place de systèmes à inertie est proposée, ainsi que l'assurance d'une vérification annuelle de l'entretien des radiateurs (notamment les têtes) ou encore la mise en place d'aides pour l'installation de pompes à chaleur.

Responsables de la mise en œuvre :

- Plaine Commune
- Agence Locale de l'Energie et du Climat de Plaine Commune (ALEC)
- L'Etat
- Les propriétaires privés et les locataires
- Les bailleurs privés et sociaux,
- Les acteurs du tissu social accompagnant les ménages sur leurs démarches concernant la précarité énergétique,
- Les structures locales accueillant des publics (centres sociaux, maisons de quartiers, maisons pour tous etc.).

Conditions de mise en œuvre :

- Des moyens financiers : mise à disposition des matériaux à coût raisonnable, subventions pour les copropriétés à hauts immeubles
- La facilitation des démarches de demande d'aides à la rénovation pour les bailleurs, afin d'offrir une meilleure lisibilité et une meilleure communication sur les dispositifs par les agents publics et les aidants sociaux (diversifier les moyens de communication : Internet, des flyers ou des campagnes publicitaires)
- La mise en place d'une aide locale par Plaine Commune pour l'installation de fenêtres triples vitrages et la rénovation des chauffages
- La mise en place d'une procédure de voie de recours pour les locataires qui pourraient demander la visite d'un auditeur énergétique qui pourrait statuer sur l'obligation ou non de leurs propriétaires à procéder à des travaux de rénovation
- La mise en place d'aide aux démarches par les agents publics et les aidants sociaux
- La mise en œuvre des conventions ou des chartes entre les bailleurs sociaux afin d'éviter les déséquilibres en matière de rénovation de logements collectifs. Former des agents de Plaine Commune ou des villes pour faciliter les discussions.
- Un meilleur contrôle du respect des normes de la part de promoteurs, propriétaires et bailleurs.

37 - Inciter au changement de comportements et trouver des solutions dans les parties communes

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Les participants souhaitent encourager à l'utilisation d'ampoules LED avec détecteur de mouvements. Il faudrait aussi récupérer l'eau pour le lavage des sols : développer des techniques innovantes (bac de récupération d'eau de pluie, d'eaux usées et d'humidité) pour l'entretien des espaces communs.

Conditions de mise en œuvre :

- Organiser des réunions d'informations dans les copropriétés voire les quartiers (si «Maison pour tous» écologique, l'utiliser pour ça)
- Organiser des «événements» (vide greniers, réunions de voisins...) où la sensibilisation serait présente
- Former et donner des moyens aux gardiens, qui auront de nouvelles tâches
- S'assurer d'un meilleur entretien dans les parties communes (ne pas laisser «pourrir» les situations pour faire des économies d'énergies en amont).
- Placarder des affiches informatives dans les ascenseurs ou dans le hall

Responsables de la mise en œuvre :

- Les bailleurs
- Plaine Commune
- Education (écoles, collèges...)
- Les gardiens d'immeubles
- Syndics de copropriété

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Un débat divise les participants quant à l'installation de vide ordures avec compartiments de tri : d'un côté cela permettrait de faciliter le tri pour les particuliers mais ce n'est pas forcément hygiénique (les vide-ordures existaient dans les années 50 dans beaucoup d'immeubles, mais ils ont été éliminés pour des questions d'hygiène) et il y a peu d'espace pour créer des vides ordures et il faudrait informer clairement sur le fonctionnement (pictogrammes, flyer...).

Une autre hésitation a porté sur l'installation de laveries collectives dans les immeubles pour économiser de l'énergie.

38 - Généraliser l'information et faciliter l'accès aux financements de la rénovation

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Il est nécessaire de faciliter l'accès aux financements relatifs à l'isolation thermique des logements sociaux et privés. Afin d'aider les ménages à plus faible revenu à payer leur facture d'énergie et à faire des travaux pour améliorer le confort thermique, il faut :

- Généraliser les chèques énergie et le fonds de solidarité énergie. Il s'agirait également d'augmenter le plafond de subvention minimum pour obtenir les aides de rénovation de logements. Le groupe d'appui précise que les chèques énergie ont un effet sur la capacité des particuliers à payer leurs factures, et aura un effet moindre sur l'isolation. Il est donc souhaitable de subventionner directement l'isolation également.
- Mettre à disposition des ménages un organigramme (papier et numérique) des acteurs et des ressources pour les accompagner dans la rénovation de leurs logements.

Plaine Commune doit rester un acteur clé dans l'accompagnement des foyers modestes à la rénovation de leur logement.

Conditions de mise en œuvre :

- Revaloriser les barèmes d'attribution.
- Agir sur le non-recours aux aides et l'accès à l'information.
- Un débat a eu lieu entre les participants : pour certains, les ménages pourraient être sélectionnés sur des critères comme le quotient familial par exemple pour bénéficier des subventions. Pour d'autres, il ne faudrait pas qu'il y ait des critères d'attribution de financements parce que c'est injuste. Les personnes avec un faible quotient familial sont souvent celles qui ne peuvent pas financer les travaux.

Responsables de la mise en œuvre :

- ALEC
- Plaine commune

39 - Sensibiliser les citoyens à la gestion de leur consommation énergétique

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Mieux informer les habitants et les sensibiliser à une meilleure gestion de leur consommation énergétique permet de la réduire. Par exemple, la domotique offre des possibilités intéressantes à travers les appareils connectés intelligents. Mais les citoyens sont peu informés à ce sujet. La domotique reste une technologie consommatrice d'énergie et métaux rares pour être produite. Elle doit être une aide vers la sobriété, mais ne pourra pas remplacer une prise de conscience sur la nécessité de la sobriété.

Une partie des participants proposent donc d'organiser une journée d'information obligatoire (sur le modèle de la Journée Défense et Citoyenneté) pour informer le citoyen sur ses droits et ses devoirs concernant l'énergie. Cette journée pourrait être rémunérée, défrayée ou financée avec la taxe d'apprentissage.

Conditions de mise en œuvre :

La constitution d'un site internet et la distribution de fascicules d'information à destination des citoyens qui n'ont pas accès à internet sont des moyens qui permettent d'informer.

Responsables de la mise en œuvre :

- Les fournisseurs d'énergie
- Les bailleurs sur la consommation d'énergie en lien avec les charges locatives
- Plaine Commune
- Les propriétaires privés

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Certains participants ont considéré que cette proposition était déconnectée de la réalité :

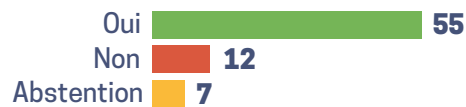
- Les habitants ne consomment pas tant d'énergie que ça si on compare avec les entreprises.
- Le coût de l'énergie suffit à ce que les gens fassent attention à leur consommation.
- Certains ne sont pas d'accord sur le caractère « obligatoire » de la Journée. Il faudrait plutôt se concentrer sur l'information au locataire, par exemple à travers une journée de formation un samedi ou sur le lieu de travail. Pourquoi ne pas en parler également dans des comités de quartier.

40 - Faciliter l'achat et la réparation d'équipements électriques durables

Difficulté estimée par les participants :
très difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Les structures, tels que l'ADEME et l'ALEC de Plaine Commune, devraient proposer des aides financières ou des prêts subventionnés pour l'achat d'équipements électriques peu consommateurs d'énergie. Mais ces produits doivent être durables, de bonne qualité, si possible fabriqués en France, afin de ne pas être usagés au bout de quelques mois.

Les vendeurs d'appareils électroménagers peuvent proposer de reprendre les appareils usagés en échange d'une remise sur un appareil neuf sans condition de ressources. Les chargeurs non compatibles et de mauvaise qualité peuvent abîmer les téléphones qui nécessitent alors d'être remplacés entraînant plus de pollution. Cela souligne l'importance de la qualité des produits. Il faut développer des lieux de réparation et les subventions pour les appareils reconditionnés.

Conditions de mise en œuvre :

- Mettre en place les moyens financiers publics et privés nécessaires
- Réaliser des meilleurs contrôles afin d'assurer la résistance d'équipements électriques dans le temps
- Limiter la vente d'appareils énergivores à bas prix et la

- vente d'appareils neufs, contraire à l'objectif de sobriété énergétique
- Rendre ces mesures accessibles à tous afin que les consommations d'énergie diminuent
- Instaurer une taxe pour les entreprises qui vendent des appareils de mauvaise qualité
- Réduire les taxes relatives à la fabrication en France

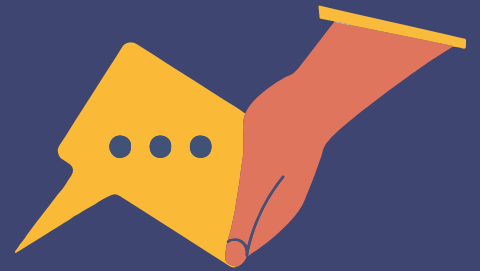
Responsables de la mise en œuvre :

- ADEME avec les dispositifs des certificats d'économies d'énergie (CEE)
- ALEC de Plaine Commune
- Les vendeurs d'appareils ménagers
- Repair cafés

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Pour certains participants, réparer coûte plus cher qu'acheter un produit neuf et les pièces pour réparer ne sont pas faciles à trouver. La proposition comporte des risques financiers pour les entreprises qui produisent les équipements électriques et qui en vendraient moins.

Certains participants pensent néanmoins qu'il faudrait encourager le caractère réparable des produits, en s'appuyant sur les entreprises spécialisées dans la réparation des produits.



ANNEXE

Propositions rejetées



Inviter les citoyens à être sociétaires du climat

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Il est proposé que les citoyens puissent devenir acteurs en tant que « sociétaires du climat », en les appelant à participer financièrement, de manière volontaire et à la hauteur de leur porte-monnaie, aux actions pour la réduction des consommations et l'amélioration du cadre de vie.

Responsables de la mise en œuvre :

Les citoyens

Points de vue des membres de l'Assemblée :

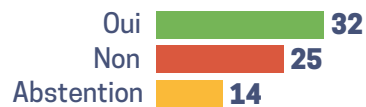
La participation financière ne fait pas consensus, certains indiquent que les particuliers et les entreprises contribuent déjà à travers la fiscalité écologique : il est indispensable que les collectivités prennent en charge cet investissement.

Mettre en place des indicateurs de suivi des politiques publiques en matière d'énergie

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

Des indicateurs de suivi devraient être mis en place pour suivre la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'énergie.

La définition de ces indicateurs de suivi permettrait à tous les habitants de suivre l'évolution des démarches. L'information doit être diffusée de manière pérenne. Il est indispensable de communiquer sur les indicateurs, pour continuer à motiver les gens.

Conditions de mise en œuvre :

- Diffuser systématiquement l'information relative aux indicateurs de suivi, à travers des rencontres physiques si nécessaire
- S'assurer d'une bonne compréhension des contenus et des indicateurs par les participants
- S'assurer de l'intérêt et la réception de la part des habitants
- Faire participer les citoyens à l'élaboration des indicateurs de suivi

Responsables de la mise en œuvre :

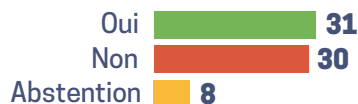
- Les citoyens
- Les collectivités dont Plaine Commune

Réduire l'utilisation de la voiture individuelle et des impacts écologiques associés

Difficulté estimée par les participants :
plutôt facile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

- Encourager le covoiturage : mise en place et financement par les entreprises du covoiturage pour leurs salariés ou de navettes électriques. Cela augmente et favorise l'attractivité d'une entreprise. Le covoiturage peut être organisé aussi entre plusieurs entreprises (inter-entreprises).
- Proposer des tarifs avantageux pour le stationnement des voitures peu polluantes : généraliser les vignettes de critère polluant, tout en faisant attention que cela ne précarise pas les plus précaires, qui ont des plus vieux véhicules)
- Limiter la circulation des véhicules dans les centres-villes lorsque ceux-ci sont bien desservis en transports en commun, avec une régulation via les vignettes de critère polluant, comme prévu par les Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), obligatoires d'ici 2025 dans les 43 agglomérations françaises de plus de 150 000 habitants. Créer des parkings gratuits à proximité des transports en commun (avec un ticket multi-transports).
- Faire financer totalement la mobilité décarbonée de leurs salariés par les entreprises : les patrons y gagnent car les salariés pourront être plus productifs.

Conditions de mise en œuvre :

- Informer dans les réseaux sociaux et avec flyers et affichage sur l'existence d'applications dédiées au covoiturage (par exemple Karos, qui offre un trajet offert pour les personnes qui possèdent le Pass Navigo). L'information pourrait être diffusée particulièrement au sein des EHPAD et auprès des assistants sociaux.
- Les élus des collectivités doivent être exemplaires en matière de limitation du recours à l'utilisation individuelle de la voiture.

Responsables de la mise en œuvre :

- Collectivités
- Entreprises

Points de vue des membres de l'Assemblée :

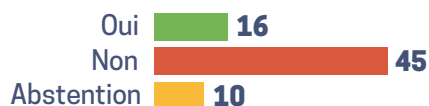
Des participants sont contre la taxation des véhicules individuels polluants qui impacte surtout les plus pauvres : pour mettre en place cette mesure, il faut s'assurer que tout le monde peut accéder à un véhicule aux normes pour circuler, en prévoyant des aides pour renouveler son véhicule. D'autres participants soulignent que la limitation de circulation des véhicules individuels doit néanmoins inclure des exceptions pour les métiers et situations (aidants familiaux par exemple) nécessitant l'usage de la voiture.

Favoriser la transition vers les véhicules électriques

**Difficulté estimée par les participants :
très difficile**



**Résultat du vote
de la proposition :**



Description de la proposition :

Les actions suivantes sont proposées pour généraliser les véhicules électriques.

- Mettre en place des aides pour l'achat de véhicules électriques (tous transports confondus), car le prix des véhicules électriques demeure aujourd'hui trop élevé pour les particuliers.
- Encourager l'utilisation de poids lourds électriques pour le transport de marchandises : uniquement la nuit (afin d'assurer la fluidité du trafic en journée). Dans certaines villes, l'accès est restreint aux véhicules thermiques de transport de marchandises (sur des plages horaires définies), alors que les véhicules électriques ont un accès libre.
- Développer largement des bornes de rechargement électrique : avec un système de réservation et de contrôle et une bonne coordination des nombreux acteurs impliqués pour leur création.
- Prévoir des parkings gratuits pour les voitures électriques avec un système de places réservées et en renforçant le contrôle et les moyens de la police.

Conditions de mise en œuvre :

S'appuyer sur les aides existantes de l'Etat et de la Région pour les entreprises et les particuliers.

Responsables de la mise en œuvre :

- Région Ile-De-France
- Plaine Commune
- Communes
- Département
- Bailleurs

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Des participants considèrent que les motorisations électriques ne sont encore pas complètement au point, notamment en période de froid (impacts sur l'autonomie des batteries). Certains estiment sur ce sujet qu'il faudrait poursuivre les recherches en la matière pour prolonger l'autonomie et la durée de vie des batteries. Plusieurs participants insistent par ailleurs sur les problèmes relatifs à la production : certains composants des batteries impliquent aujourd'hui des formes d'exploitation des pays du Sud (notamment le Congo), avec le recours au travail d'adultes et d'enfants dans des mines avec des conditions très dangereuses pour l'extraction de certains minerais.

Contrôler et sanctionner les incivilités liées aux déchets

Difficulté estimée par les participants :
difficile



Résultat du vote
de la proposition :



Description de la proposition :

- Mettre à disposition des habitants une application pour signaler les incivilités liées à l'environnement : envoyer une photo en signalant l'incivilité sans dénonciation. Mettre en place un système de points qui bénéficie aux personnes à l'origine des signalements : ces points seraient convertibles en bons d'achat, ou cadeaux en partenariat avec les commerçants de la commune.
- Prévenir les incivilités (par exemple le fait de jeter ses déchets par terre) en s'appuyant sur les polices de proximité avant de verbaliser. Certains participants proposent que des citoyens aient ce rôle de prévention des incivilités. Par ailleurs, il y a une police de l'environnement, en collaboration avec l'ONF, qui existe dans certains territoires, et qui pourrait être développée.

Conditions de mise en œuvre :

- Développer les applications
- Distribuer des économies faites par la ville.
- Former les polices de proximité. Cela nécessiterait davantage de moyens et d'effectifs si on ajoute la prévention des incivilités à leurs tâches. Cette idée revient

dans plusieurs propositions : le renforcement des moyens de la police au service de l'écologie semble représenter une condition de mise en œuvre transverse.

Responsables de la mise en œuvre :

- Les habitants et les associations
- Les commerçants
- Les communes
- La police de proximité

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Certains participants jugent que le système de points attribués aux signalements pourrait être facilement détourné (signaler des incivilités factices pour obtenir des récompenses), et qu'il ne faudrait pas récompenser les bons comportements, car le signalement est un acte citoyen. D'autres participants estiment que les signalements sont trop intrusifs dans la vie des gens.

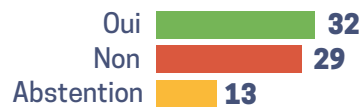
Une personne juge que les mentalités sont trop complexes à changer par ces mesures : il faudrait réunir toutes les générations pour prendre le temps d'y réfléchir.

Diversifier les sources d'énergie sur le territoire

Difficulté estimée par les participants :
très difficile



Résultat du vote de la proposition :



Description de la proposition :

Il est proposé de récupérer l'énergie produite dans le territoire :

- Dans certaines infrastructures, p.ex. les boîtes de nuit, les salles de sport, les stades. Par exemple à travers des installations dans les salles de sports des vélos qui produisent de l'énergie pour la réutiliser afin d'éclairer les salles de sport elles-mêmes.
- Utiliser l'énergie informatique des datacenters pour faire fonctionner les chauffages à travers le réseau de chaleur.

Conditions de mise en œuvre :

- Moyens financiers, investissement financier des entreprises
- Il faudrait être capable de stocker l'énergie.

Responsables de la mise en œuvre :

Les entreprises

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Certains participants considèrent que l'idée est difficile à mettre en place.

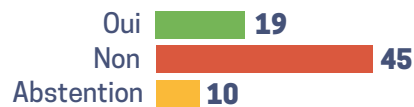
Il est indiqué par des participants, suite aux échanges avec des membres du groupe d'appui que, pour faire ce type d'installations, il faudrait remplacer les sols, ce qui représente un coût très important pour un rendement très faible.

Organiser des chantiers participatifs

Difficulté estimée par les participants : très difficile



Résultat du vote de la proposition :



Description de la proposition :

Certains participants, notamment les propriétaires qui habitent leurs logements, mais aussi des locataires, seraient prêts à se former à des petits (ou gros) travaux de réparation (par exemple, changer un évier, changer une cuisine...). Cela permettrait de diminuer le nombre de déchets issus des chantiers et de les réutiliser directement sur le territoire. Les chantiers participatifs sont vecteurs de lien social au sein d'un quartier ou d'une commune, et pourraient aussi contribuer à la végétalisation des extérieurs.

Une possibilité intéressante serait aussi de former les gardiens à la conduite de chantiers car ils sont plus proches des locataires et connaissent bien les bâtiments.

Conditions de mise en œuvre :

- Mettre à disposition des habitants un local et un programme de formation pour former les gens aux travaux, ainsi que des financements
- Réaliser des contrôles par Plaine Commune ou des experts sur les chantiers participatifs
- S'assurer que les associations mobilisent des volontaires pour les chantiers avec des moyens de communication

Responsables de la mise en œuvre :

- Les entreprises du BTP
- Les associations pour les chantiers participatifs (avec des chefs de chantiers qui puissent former les gens)
- Plaine Commune avec les projets Métabolisme urbain et Comité ECO
- Les Compagnons Bâtisseurs

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Les chantiers participatifs s'adresseraient à des gens motivés ou qui ont le temps, sur la base du volontariat. Certains seraient aussi prêts à participer à des chantiers participatifs pour rénover les bâtiments. Mais il y a une crainte que cela soit difficile pour des habitants non formés de faire des travaux importants de rénovation thermique. La proposition serait difficile à mettre en œuvre car tout le monde n'a pas vocation à devenir un professionnel du bâtiment.

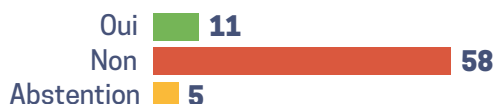
Parmi les difficultés, les participants rappellent qu'il faut des garanties sur les chantiers participatifs. Il peut y avoir des problèmes d'assurances. Il faut que les normes soient respectées. Attention aussi aux garanties bailleurs : quand un locataire change quelque chose dans un logement sans l'avis du bailleur (ou du propriétaire), il doit gérer seul la réparation.

Taxer la surconsommation des ménages et des entreprises

**Difficulté estimée par les participants :
très difficile**



**Résultat du vote
de la proposition :**



Description de la proposition :

Afin de viser certains types de surconsommateurs, les membres de l'Assemblée proposent d'établir une échelle de consommation d'énergie en fonction de la composition des ménages.

Une proposition complémentaire serait d'indexer le prix de l'énergie en fonction de la consommation.

Concernant les grandes entreprises, les participants proposent également d'établir une taxe pour celles qui consomment le plus ainsi que les infrastructures importantes comme les gymnases et les stades.

Conditions de mise en œuvre :

- Définir la différence entre un ménage qui « consomme beaucoup » et un ménage qui « surconsomme », pour taxer les comportements excessifs.
- S'assurer que, avec cette action, les personnes habitants dans des passoirs énergétiques, déjà très pénalisés, ne soit pas ultérieurement pénalisées
- Réaliser des études par le Centre scientifique et technique du bâtiment sur la consommation des logements pour établir les typologies de consommateurs à viser.

Responsables de la mise en œuvre :

- L'Etat pour les taxes
- ADEME
- ALEC
- Plaine Commune

Points de vue des membres de l'Assemblée :

Une partie des participants pense qu'il faudrait imposer un seuil maximal, une limite de consommation d'énergie individuelle. D'autres ne sont pas d'accord. Cela entraverait la liberté des personnes et s'apparenterait à du « flicage » ou en tout cas un contrôle excessif sur la vie d'une population déjà surendettée.